



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CPE externe

Session 2021

Rapport de jury présenté par :

Elisabeth Carrara
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche
Présidente du jury

Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des
présidents de jury

Remerciements

Au terme de quatre années de présidence du concours externe de recrutement des conseillers principaux d'éducation, je tiens à remercier tous ceux qui par leur engagement, leur professionnalisme et leur sens du service public ont permis une organisation et un déroulement des épreuves dans des conditions optimales. Ils ont fait en sorte que les candidats passent les épreuves dans les meilleures conditions possibles et que les lauréats répondent aux attendus que l'institution est en droit d'avoir à un tel niveau de recrutement.

Mes remerciements s'adressent bien entendu à l'ensemble des membres du jury.

J'exprime une reconnaissance particulière aux membres du directoire de ces dernières années : Dominique Charrazac, Yves Delécluse, Thierry Dalmasso, Marie-Claude Fanthou, Aurore Fitoussi, Rachid Frihmat, Patrick Guichard et Bruno Touitou. Je mesure pleinement la chance d'avoir été entourée par cette équipe exceptionnelle tant par la force de son collectif que par les qualités professionnelles et humaines de chacun.

J'adresse également un remerciement particulier à la gestionnaire du concours à la DGRH, ainsi qu'à l'équipe de la DEC de Bordeaux et à celle du lycée Toulouse Lautrec.

Enfin, je tiens à féliciter tous les lauréats, ils ont fait la démonstration de leur excellence scientifique, de leur motivation, de leur capacité à se projeter dans leurs futures missions et responsabilités. Je leur souhaite de trouver beaucoup de satisfactions dans leurs missions et espère qu'ils sauront contribuer à la réussite des élèves.

Elisabeth Carrara
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche
Présidente du jury

Sommaire

Remerciements	2
1. Les épreuves et les attendus du concours session 2021.....	5
i) Les épreuves d'admissibilité	5
Maîtrise des savoirs académiques	5
Etude de dossier portant sur les politiques éducatives	5
ii) Les épreuves d'admission	5
Épreuve de mise en situation professionnelle.....	5
Épreuve d'entretien sur dossier	6
iii) Les attendus généraux.....	6
Un recrutement de cadres A de l'éducation nationale	6
Un recrutement de conseillers principaux d'éducation	7
Un concours externe	7
iv) Composition du jury.....	8
2. Bilan général des épreuves.....	9
i) Les statistiques générales	9
.....	9
ii) Profil des candidats et des lauréats	10
3. Les épreuves de l'admissibilité.....	11
i) L'épreuve 1 : maîtrise des savoirs académiques	11
La répartition des notes obtenues par les candidats	11
Observations des correcteurs	12
Pistes pour le traitement du sujet 2021.....	16
ii) L'épreuve 2 : étude de dossier portant sur les politiques éducatives.....	25
Le sujet 2021.....	25
La répartition des notes obtenues par les candidats	26
Les attendus du jury.....	27
4. Les épreuves d'admission	37
i. L'accueil au lycée Toulouse Lautrec.....	37
ii. L'épreuve de mise en situation professionnelle.....	38
Déroulement.....	38
Les attendus.....	38
Observations des interrogateurs et conseils aux candidats	39
iii. L'épreuve d'entretien sur dossier	40
Déroulement.....	40
Les attendus.....	41

Les sujets de la session 2021	41
Observations des interrogateurs	41
5. Vers la session 2022	44
Annexes	48
Annexe 1 – Sujets de l’épreuve d’entretien sur dossier de l’admission.....	48
Annexe 2 - Bibliographie indicative – session 2022.....	53

1. Les épreuves et les attendus du concours session 2021

i) Les épreuves d'admissibilité

Les éléments d'information relatifs aux épreuves de la session 2022 figurent en partie 4 du rapport.

Maitrise des savoirs académiques

L'épreuve consiste en une dissertation faisant appel aux connaissances acquises en sciences humaines, en histoire et sociologie de l'éducation, en psychologie de l'enfant et de l'adolescent, en philosophie de l'éducation ou en sociologie. Elle fait également appel aux connaissances des grands enjeux de l'éducation et des évolutions du système éducatif ainsi que leurs conséquences sur le fonctionnement de l'établissement scolaire et sur les rapports des élèves aux apprentissages.

Elle mesure la maîtrise de savoirs académiques et l'aptitude à les mobiliser dans un contexte professionnel ainsi que la capacité de construction, d'argumentation et d'organisation du propos.

Durée : quatre heures, coefficient 2.

Etude de dossier portant sur les politiques éducatives

A partir de l'analyse de documents d'origine et de statuts variés, le candidat élabore une note de synthèse répondant à un questionnement précis.

Cette épreuve vise à mesurer la pertinence de l'approche qu'ont les candidats de la fonction de conseiller principal d'éducation, de ses responsabilités éducatives et de son positionnement dans et hors de l'établissement scolaire, notamment dans le domaine du pilotage de la vie scolaire, de la mise en œuvre du projet de vie scolaire, de la conduite de projets et de la maîtrise des fonctions de régulation et de médiation dans l'établissement. Elle vise aussi à s'assurer de la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances du rôle du conseiller principal d'éducation au sein de l'institution scolaire, à manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs et à les mettre en perspective.

Elle évalue également les capacités d'analyse, de synthèse, de problématisation, de construction et d'organisation du propos, dans un contexte professionnel.

Durée : cinq heures, coefficient 2

ii) Les épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission sont **composées d'une présentation suivie d'un entretien avec le jury qui permet de mesurer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision ainsi que sa maîtrise scientifique, son appréhension des missions d'un CPE et sa réflexion** relativement aux champs cognitifs concernés. Les entretiens permettent aussi d'évaluer, notamment à partir des réponses aux questions et aux situations proposées par le jury, la **capacité du candidat à tenir compte du contexte, des acquis, des besoins et des attentes des élèves.**

Épreuve de mise en situation professionnelle

- Durée de la préparation : 30 minutes
- Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 10 minutes ; entretien : 50 minutes)
- Coefficient 4

L'épreuve prend appui sur un **dossier dactylographié de dix pages au plus - annexes incluses- élaboré par le candidat**, par exemple à partir de ses travaux de recherche. Le dossier porte sur une **situation professionnelle**

pouvant être rencontrée par un conseiller principal d'éducation. Il est transmis au jury par voie électronique au moins quinze jours avant le début des épreuves d'admission.

L'épreuve comporte **un exposé du candidat, élaboré à partir d'une question posée par le jury, portant sur le dossier.** Elle est suivie d'un entretien.

Cette épreuve est destinée à **évaluer la capacité du candidat à construire une situation** mettant en jeu, notamment, l'éducation d'un ou plusieurs élèves, d'une classe, d'un niveau, etc., et à en dégager une ou plusieurs problématiques. L'exposé, élaboré à partir de la question posée par le jury, amène le candidat à formuler une ou plusieurs analyses, des hypothèses et à proposer des modalités d'action pertinentes, en lien avec des éléments issus de la recherche.

Elle permet d'**évaluer son aptitude à conseiller le chef d'établissement et la communauté scolaire** dans la mise en place de la politique éducative de l'établissement. Elle permet d'évaluer également sa capacité à se situer dans un collectif professionnel et sa connaissance des liens entre la vie scolaire et la réussite des élèves.

Elle vise en outre à apprécier, au travers notamment de ses réponses, la **connaissance que le candidat possède** des missions des acteurs de l'établissement en général et de la vie scolaire en particulier.

Le jury appréciera l'**aptitude du candidat à argumenter et à soutenir les propositions qu'il formule**, et son aptitude à mobiliser à des fins professionnelles des aspects relevant de la recherche.

Épreuve d'entretien sur dossier

- Durée de la préparation : 1 heure 30
- Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes, entretien : 40 minutes)
- Coefficient 4

L'épreuve prend appui sur un **dossier de cinq pages maximum, composé d'un ou plusieurs documents remis par le jury et traitant d'une problématique éducative** que le candidat devra approfondir par une recherche personnelle pour laquelle il dispose d'un ordinateur connecté à internet.

Le candidat développe les éléments constitutifs de la problématique. Cette partie de l'épreuve est suivie d'un **entretien avec le jury qui prend notamment appui sur l'exposé du candidat et s'élargit pour aborder des situations professionnelles** et éducatives diversifiées.

L'épreuve permet au candidat d'**exposer les éléments de sa réflexion personnelle et d'évaluer son aptitude au dialogue et au recul critique.** Elle évalue en outre la capacité du candidat à se mettre en situation dans la diversité des conditions d'exercice du métier, à connaître de façon réfléchie son contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions (classe, vie scolaire, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

iii) Les attendus généraux

Les attendus spécifiques à session 2022 sont indiqués dans les encadrés spécifiques.

Un recrutement de cadres A de l'éducation nationale

Chaque phase du concours vise à évaluer des connaissances et des compétences spécifiques dont la maîtrise est nécessaire pour assumer les fonctions de conseiller principal d'éducation.

Il est attendu des candidats :

- Une qualité de réflexion : c'est-à-dire une analyse structurée, appuyée sur des contenus (connaissances scientifiques, factuelles, des principaux textes réglementaires relatifs aux missions des CPE et au fonctionnement de l'EPLÉ) ;
- Une capacité à exprimer sa pensée : clarté du propos, à l'écrit comme à l'oral, qualité d'expression (orthographe, syntaxe, lexique, registre de langue) ;
- Une capacité de communication : savoir, susciter l'intérêt, écouter ses interlocuteurs et répondre à une question de façon claire ;
- Une connaissance et une compréhension des enjeux et questionnements actuels du système éducatif, de son histoire, de son évolution, de son actualité, des valeurs qui le fondent et dont il est porteur. Cette connaissance implique un suivi de l'actualité du système éducatif, de la réflexion scientifique, et une capacité de mise en perspective qui aidera le candidat à cerner et analyser les enjeux des sujets proposés au fil des différentes épreuves, à en percevoir la complexité et la diversité des approches possibles ;
- La posture éthique et la connaissance des règles déontologiques que l'on est en droit d'attendre d'un futur fonctionnaire, qui plus est lorsqu'il aura la responsabilité d'élèves.

Un recrutement de conseillers principaux d'éducation

- Le jury attend des prestations des candidats qu'elles traduisent une parfaite connaissance et une appropriation (compréhension des enjeux et implications) du référentiel de compétences des personnels d'enseignement et d'éducation, en particulier des compétences spécifiques au CPE – référentiel de 2013 - et de la circulaire de mission du 10-8-2015.

Le jury invite les candidats à la session 2022 à se reporter également au référentiel de formation du master MEEF – encadrement éducatif - former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21ème siècle – juillet 2019

- Les compositions écrites, le dossier préparé pour l'épreuve de mise en situation professionnelle, les exposés ainsi que les entretiens lors des épreuves d'admission sont l'occasion, pour les candidats, de valoriser leurs connaissances, leur perception et leur réflexion sur la place et les responsabilités particulières des CPE dans un établissement scolaire. Une grande attention est portée par le jury aux connaissances académiques dans différents domaines : sociologie, sciences de l'éducation, histoire du système éducatif, psychologie de l'enfant et de l'adolescent, sciences et neurosciences cognitives, philosophie. Leur maîtrise permettra au futur CPE de comprendre et d'analyser les situations professionnelles complexes auxquelles il sera confronté.

A partir de la session 2022, il sera attendu des candidats qu'ils se reportent également au référentiel de formation du master MEEF – encadrement éducatif - former aux métiers du professorat et de l'éducation au 21ème siècle – juillet 2019

Un concours externe

- Il n'est pas attendu des candidats à ce concours externe qu'ils aient une expérience et une connaissance approfondies et concrètes du métier de CPE ni du fonctionnement « de l'intérieur » du système éducatif.

A partir de la session 2022, le nouveau cadre du concours introduit une dimension de professionnalisation progressive plus marquée. Ainsi, l'épreuve 2 d'admissibilité et 1 d'admission comportent un questionnaire faisant appel à la mise en pratique de compétences nécessaires à l'exercice des missions définies dans la circulaire. L'analyse d'une expérience acquise lors de stages ou de périodes d'alternance en EPLE, sans être un attendu, constituera indéniablement un atout pour la réussite au concours de même que celle d'échanges avec des professionnels. De même, dans l'épreuve 2 d'admission le fait d'avoir dédié une partie de son temps de formation à des situations d'observation et de pratique professionnelle pourra utilement appuyer l'exposé des motivations du candidat.

Comme pour tout concours de ce niveau de recrutement, il est attendu des candidats qu'ils se préparent très sérieusement et aient une perception claire de l'engagement qu'ils s'approprient à prendre au regard des missions auxquelles ils aspirent. Ainsi, le jury veille à ce que les candidats aient une capacité à se projeter dans les missions qui seront les leurs s'ils sont lauréats du concours. Plusieurs éléments constituent des supports efficaces de cette projection : la connaissance et l'appropriation des textes (notamment ceux précédemment cités) des échanges avec des conseillers principaux d'éducation en responsabilité dans des établissements variés, l'accomplissement de stages lorsque cela est possible - par exemple dans le cadre d'un parcours universitaire en master MEEF - Une analyse et un retour réflexif sur ces différents échanges et expériences doivent permettre d'enrichir et d'étayer la réflexion du candidat.

- Par ailleurs, la préparation au concours et plus largement le cursus de formation des candidats doivent leur permettre de s'appuyer sur des connaissances académiques solides, rigoureuses et bien maîtrisées de façon à être en mesure de les mobiliser à bon escient pour traiter les sujets qui leur sont proposés et répondre aux questions du jury.

Il est attendu une capacité à problématiser les sujets à l'écrit comme à l'oral, pour adopter un angle de traitement qui donne sens au plan que le candidat choisira d'adopter, serve de fil conducteur à la démonstration, mette en évidence la diversité des approches et des questions soulevées pour apporter une réponse argumentée.

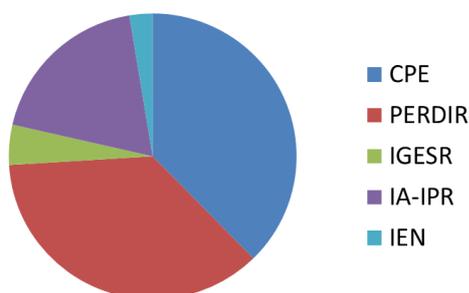
A partir de la session 2022, plus particulièrement dans l'épreuve 2 d'admission, le candidat aura l'occasion de mobiliser ses travaux de recherche pour montrer comment ils ont contribué à l'élaboration et à la préparation de son projet professionnel.

iv) Composition du jury

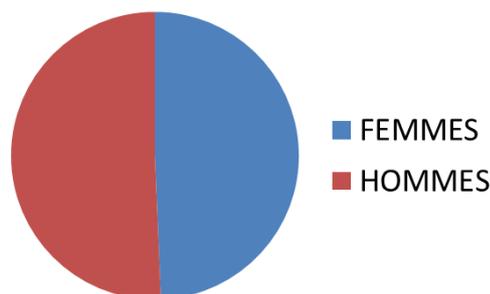
La nomination des membres du jury fait l'objet d'un arrêté publié le 22 février 2021. Le jury comptait 164 membres dont 6 membres du directoire.

Pour la session 2021, la répartition par corps d'origine et par sexe était la suivante :

RÉPARTITION PAR CORPS



RÉPARTITION HOMMES - FEMMES



PERDIR : personnel de direction
 CPE : conseiller principal d'éducation
 IA-IPR : inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional (dont 4 IA-IPR de discipline)
 IEN : inspecteur de l'éducation nationale (1er et 2D degrés)
 IGESR : inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

2. Bilan général des épreuves

i) Les statistiques générales

Nombre de postes	270
NOMBRE DE POSTES	270
INSCRITS	5192
COMPOSANTS ADMISSIBILITÉ	2677
CONVOQUÉS	555
DÉMISSIONS	8
ABSENTS	8
PRÉSENTS	539
ABANDONS	0
INTERROGÉS	539
NOMBRE D'ADMIS	295
Liste principale	270
Inscrits sur liste complémentaire	25

Le nombre de postes mis au concours était cette année de 270 comme l'an passé mais se sont ajoutés 25 postes en liste complémentaire, portant le nombre de lauréats à 295. Parallèlement, avec 5192 inscrits contre 5613, la baisse enregistrée l'an passé s'est confirmée. Comme les années précédentes, le nombre de candidats présents aux épreuves d'admissibilité est significativement plus faible que le nombre d'inscrits mais avec une déperdition moins importante (51,2% des inscrits ont composé contre 46,3% l'an passé).

Au-delà de ces évolutions, le concours conserve un caractère très sélectif. Malgré un recrutement élargi grâce à une liste complémentaire de 25 postes, seul un candidat sur 11 ayant composé dans les deux épreuves de l'admissibilité a été admis. 20,9% des candidats ayant composé lors des deux épreuves d'admissibilité ont été déclarés admissibles, soit un ratio stable par rapport à l'an passé.

Notes moyennes obtenues par les candidats

	MSA	EPREUVE SUR DOSSIER
ADMISSIBLES	13,79	13,36
ENSEMBLE DES CANDIDATS	8,66	8,73
	MSP	EPREUVE SUR DOSSIER
ADMIS	14,96	15,4
ENSEMBLE DES ADMISSIBLES	12,03	12,63

L'ensemble de ces résultats témoigne d'une préparation solide du concours par une très grande majorité des candidats et d'un très haut niveau de maîtrise des attendus, notamment scientifiques, pour les meilleurs d'entre eux.

Le niveau élevé du seuil d'admissibilité se confirme, malgré une baisse de plus d'un point de la barre d'admissibilité la moyenne des admissibles est en progression :

- **Seuil d'admissibilité : 11,68 contre 12,79 en 2020**
- **Moyenne générale des admissibles : 13,58 contre 12,55 en 2020**
- **Moyenne du premier admis : 19,05**

La barre d'admission pour la liste principale est de 12,75 (soit à nombre de postes équivalent une très légère progression par rapport à 2020) celle de la liste complémentaire est de 12,5. Avec 15,18 pour la liste principale et 12,14 pour la liste complémentaire les moyennes des candidats restent très élevées et rares sont les candidats qui ont pu être admis malgré une note inférieure à 10 à l'une des épreuves.

ii) Profil des candidats et des lauréats

- **Répartition des candidats et lauréats par sexe :**

	Total	Femmes	Hommes
Inscrits	5192	3934	1258
Ayant composé	2677	2046	631
Admissibles	555	454	101
Admis	295	239	56
Liste principale	270	218	52
Inscrits sur liste complémentaire	25	21	4

Avec 81% de lauréates, la féminisation du corps des CPE se confirme, d'autant que plus nombreuses parmi les inscrits les candidates ont également un taux de réussite plus élevé.

Le ou la plus jeune lauréate est âgé(e) de 21 ans le ou la plus âgé(e) de 57 ans mais la très grande majorité des candidats sont âgés de 22 à 35 ans.

A l'admissibilité, on note toujours une forte proportion d'assistants d'éducation parmi les inscrits et les candidats ayant composé les deux épreuves (1077) avec une réussite en progression (taux d'admissibilité 18,7%) par rapport à 2020 mais moindre que celle des étudiants (deuxième groupe le plus représenté avec 825 candidats ayant composé dont 767 étudiants en INSPE) puisque 29% d'entre eux ont été déclarés d'admissibles.

Bien qu'il soit en baisse cette année, le plus fort taux de réussite est celui des étudiants issus des ESPE, 33,7% de ceux qui ont composé ont été déclarés admissibles. (30,5% des étudiants en INSPE).

Les tendances observées lors des épreuves d'admissibilité se confirment lors de l'admission. Les étudiants représentent 45,1% des admis (avec un taux de réussite de 56,7% pour les étudiants des INSPE) et les assistants d'éducation 30,5% des admis (taux de réussite 45,2%).

Les titulaires d'un M1 constituent la plus grosse cohorte de lauréats (96 dont 49 ont déclarés être inscrits en M2) suivis par les titulaires d'un master (91) et les inscrits en M1 (75).

3. Les épreuves de l'admissibilité

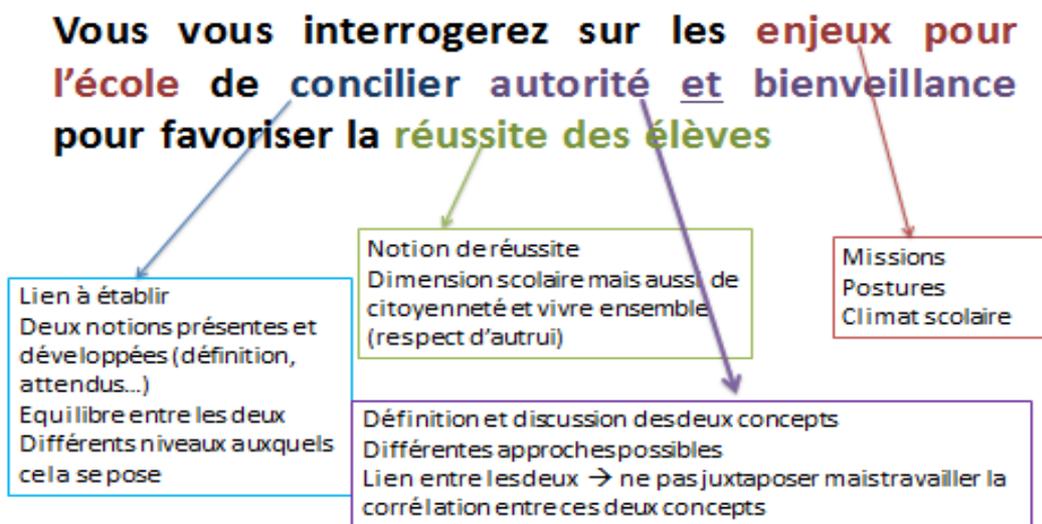
i) L'épreuve 1 : maitrise des savoirs académiques

Le sujet 2021

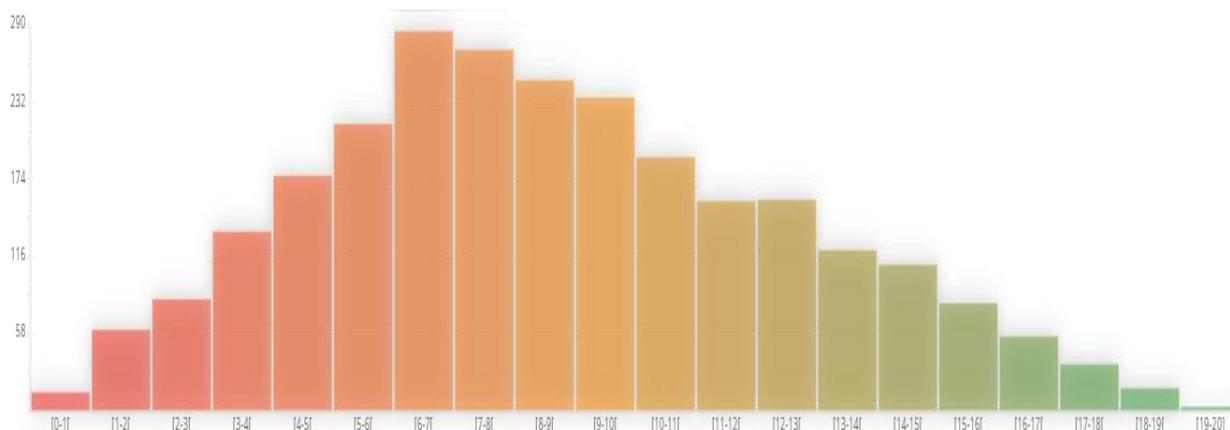
Vous vous interrogerez sur les enjeux pour l'école de concilier autorité et bienveillance pour favoriser la réussite des élèves.

Votre exposé, structuré et problématisé, se fondera sur des références réglementaires liées aux politiques éducatives mais aussi sur des apports académiques variés issus par exemple de la philosophie, de la sociologie, des sciences de l'éducation et des sciences cognitives. Vous illustrerez votre propos à partir d'exemples de mesures, postures, situations et pratiques professionnelles dans lesquelles cette relation est questionnée.

Quelques points d'attention



La répartition des notes obtenues par les candidats



2661 corrigées

- **moyenne : 8,69**
- **médiane : 8,3**
- **Ecart type : 3,91**

Ont obtenu une ...

- **note supérieure ou égale à 10 : 931 copies**
- **note supérieure ou égale à 15 : 192 copies**

(Rappel 2020 : sur 2654 copies corrigées, 1241 avaient obtenu une note supérieure ou égale à 10, 135 une note supérieure ou égale à 15, moyenne 8,42).

Observations des correcteurs

Observations sur la forme

- Structure et organisation de la copie

Sur la forme, la plupart des copies sont conformes aux attendus d'une dissertation (introduction/ conclusion + développement structuré en 2 ou 3 parties et 2 ou 3 sous-parties, avec des transitions). Les distinctions entre les différentes parties sont clairement marquées et souvent amenées par des transitions.

Les copies de qualité présentent une problématique pertinente qui structure bien le devoir, le sujet est contextualisé et l'analyse précise et argumentée. Lorsque les apports académiques et les références réglementaires sont présents, ils illustrent bien le propos

A l'inverse, certaines copies ne répondent pas à ces attendus révélant que les règles de l'épreuve ne sont pas complètement maîtrisées par le candidat (pas d'introduction ou de conclusion, pas de problématique, pas de définition des concepts, approche du sujet centrée sur le CPE, etc.). S'ajoutent à cela un déséquilibre entre les parties et parfois une conclusion qui, bien que présente, demeure trop succincte.

Quelques candidats ont confondu la dissertation avec la note de synthèse et ont introduit dans le développement des titres, des paragraphes et des numérotations. Enfin, quelques rares copies témoignent d'un manque notoire de préparation à cette épreuve.

- Syntaxe, expression, grammaire :

La maîtrise des règles d'orthographe, lexicales et grammaticales est un incontournable pour prétendre à un poste relevant de la catégorie A de la fonction publique. Il en va de même pour la correction syntaxique. Il apparaît cependant que de nombreuses copies ont été pénalisées en raison d'un défaut de maîtrise de règles élémentaires.

Le jury appelle l'attention sur quelques points de vigilance :

- Style : s'il n'est pas attendu un style littéraire flamboyant, la copie doit pouvoir être lue et comprise par les correcteurs ;
- Ecriture : elle est lisible et si possible soignée (ce qui n'est pas le cas dans une minorité de copies) ;
- Des paragraphes bien matérialisés, avec des retours à la ligne et un effort dans la présentation sont un plus. Ils donnent une perception favorable quant à la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances et à en rendre compte.

- Rédaction : éviter les abréviations, le style télégraphique, les formulations maladroites ou inadaptées, voire incompréhensibles ;
- Syntaxe : le métier de CPE est un métier de communication, orale et écrite pour lequel une syntaxe maîtrisée est requise. Les copies ne répondant pas à cette exigence, peut-être rédigées trop rapidement, sont pénalisées.

Une relecture de la copie est indispensable, quitte à ce qu'il y ait quelques ratures mais moins de fautes ou de mots oubliés. La multiplication des fautes d'orthographe, de conjugaison et une syntaxe approximative, rend une copie difficile à lire voire à comprendre ; A l'inverse, leur maîtrise est un indicateur de la maîtrise des compétences attendues en termes de communication.

- Introduction

L'introduction est presque systématiquement présente. Celle des meilleures copies comporte une première définition des notions clés, une problématique clairement posée et rendant compte de la compréhension des enjeux du sujet, une annonce de plan.

Le jury regrette que les candidats ne prennent pas toujours le temps de réfléchir à une problématique, celle-ci est trop souvent une simple reformulation du sujet. Les contextualisations sont souvent longues n'apportent pas pour autant d'éléments déterminants pour le traitement du sujet. Les banalités et les généralités sur l'éducation ou le système éducatif restent fréquentes.

- Développement

D'une manière générale, les parties sont équilibrées, avec éventuellement des sous-parties, et des transitions marquant la progression du raisonnement. Elles permettent au lecteur de suivre la progression de la réflexion du candidat au fil de la copie. Leur absence contribue à perdre le correcteur, qui doit, parfois, reprendre la lecture de la copie en amont pour comprendre où il en est.

Le développement est généralement construit en trois parties avec une troisième partie consacrée par certains candidats aux missions du CPE. Cette partie non demandée a souvent conduit les candidats à avancer des considérations qui apportaient peu d'éléments de réponse au sujet, de surcroît ce choix a eu comme conséquence la proposition d'un plan déséquilibré, tant dans sa longueur que dans son contenu.

Le jury tient à souligner que si le sujet ne demande pas explicitement de consacrer une partie aux actions et/ou missions du CPE c'est qu'il n'est pas attendu qu'une telle partie soit développée. Dans cette épreuve de dissertation le candidat doit montrer sa maîtrise des savoirs académiques. Il peut illustrer, affiner son propos en s'appuyant sur les missions et/ou des exemples de contribution du CPE insérés dans le cours de son raisonnement, seulement dans la mesure où ils participent au traitement du sujet précis.

- Conclusion

Les meilleures copies proposent des conclusions qui rassemblent les idées majeures de la dissertation et ouvrent sur un autre aspect sujet. Ce n'est hélas que trop rarement le cas, la conclusion est très souvent moins soignée que le reste du devoir, brève et n'apportant pas grand-chose, et même parfois sacrifiée. Peu de conclusions reprennent la problématique et les grandes étapes du raisonnement avant d'offrir une ouverture.

Observations sur le fond

Le développement du candidat doit être solide : la maîtrise de références théoriques et des apports de connaissances sont essentiels dans un recrutement de cadres de l'éducation nationale. Il en est de

même de la capacité à bien cerner les attendus d'une demande. Dans le développement, les différents aspects du sujet doivent être appréhendés, de la façon la plus exhaustive.

Une des différences entre les candidats réside dans la capacité à identifier une véritable problématique. Celles proposées mettent rarement en tension les différentes facettes du sujet, et se résument souvent à une question ouverte ne donnant pas sens à l'approche choisie par le candidat pour aborder le sujet spécifique, voire se limitent à une redite du sujet. A l'inverse, les copies de qualité présentent une problématique pertinente qui structure bien la copie, témoigne d'une contextualisation et, déjà, d'une analyse précise et argumentée.

Une autre différence est la capacité à non seulement présenter des apports académiques et des références, notamment règlementaires, mais aussi à identifier celles qui sont pertinentes au regard du sujet et qui s'inscrivent dans le fil d'une démonstration en apportant des éléments de réponse. Ainsi, la réflexion doit s'appuyer sur les références théoriques (notamment puisées dans la bibliographie) et réglementaires (bonne connaissance du système éducatif) mais en veillant à ce que ces apports de connaissances soient bien en lien avec le sujet et intégrés de façon pertinente à l'analyse. Les apports scientifiques doivent obligatoirement être présents mais utilisés pertinemment pour justifier et enrichir la réflexion du candidat.

Les termes d'autorité et de bienveillance ont souvent été mal cernés. L'autorité est souvent réduite aux punitions et sanctions, confondue avec l'autoritarisme. La bienveillance parfois assimilée à la gentillesse ou au laxisme. La conciliation entre les deux est rarement faite, les implications du « et » figurant dans le sujet pour le traitement du sujet ne sont pas perçues. Beaucoup de candidats ont adopté une démarche qui se voulait chronologique, très manichéenne, expliquant « qu'avant » le système abusait d'autorité et « qu'ensuite » il devenait bienveillant.

La mobilisation des connaissances de nature scientifique est une caractéristique des meilleures copies, cette exigence est bien intégrée par les candidats et leur permet de proposer un raisonnement étayé par une sélection pertinente de travaux d'auteurs. Les copies qui ont su apporter des connaissances bien comprises et exploitées à des moments opportuns du raisonnement ont gagné une plus-value certaine.

A l'inverse beaucoup de candidats ne réussissent pas à sélectionner de façon pertinente les apports et à trouver un équilibre satisfaisant. Ainsi, les connaissances ne sont pas toujours utilisées à bon escient. Mal reliées au sujet précis elles ne permettent pas d'étayer le raisonnement et/ou résultant d'une recherche maladroite d'exhaustivité elles nuisent tant à la construction de la copie qu'à sa cohérence avec le sujet. Les candidats citent les auteurs sans en approfondir les idées en lien avec le sujet.

Enfin, si la majorité des candidats citent le référentiel de compétences de 2013 et la circulaire 2015, peu font référence à la bibliographie. Les apports sociologiques et philosophiques sont pauvres. La dimension historique se résume à un catalogue de lois ou de circulaires.

Comme indiqué précédemment, dans de nombreuses copies, on retrouve une partie complète sur le rôle et missions du CPE. Une partie souvent trop développée et hors contexte qui déstructure le devoir. Peu de candidats qui ont su interroger de manière juste et pertinente le rôle du CPE, sans que celui-ci prenne une place prédominante dans le devoir.

Les copies qui sortent du lot sont celles qui partant d'une problématique pertinente et d'un sujet bien cerné, sont structurées tout en démontrant des qualités d'analyse, une capacité à prendre du recul et à argumenter en s'appuyant sur des connaissances solides.

Conseils aux candidats

La dissertation est un exercice qui permet au candidat de montrer sa capacité à comprendre et à analyser un sujet, de mobiliser des connaissances au service d'une argumentation structurée. L'architecture de la copie a donc une grande importance pour faire comprendre aux membres du jury le cheminement intellectuel du candidat et le fil conducteur de sa copie.

- Lire attentivement le sujet et consacrer un temps suffisant à en délimiter les contours : le « décortiquer », en définir les termes, en délimiter le champ pour le circonscrire et éviter ainsi les oublis comme les digressions qui conduisent à des hors-sujet sous couvert d'un « étalage » de savoirs.
- Eviter, impérativement, les plans « bateaux » applicables à tout sujet et qui ne rendent pas compte d'une réflexion pertinente au regard du sujet proposé.
- Veiller à la gestion du temps pour construire un devoir équilibré, préserver un temps de relecture de sa copie et corriger les fautes de syntaxe et d'orthographe, ponctuer les phrases trop longues...

- L'introduction

Elle doit être soignée et comporter :

- Une contextualisation pertinente et construite, qui initie la réflexion tout en proposant une définition des notions clés.
- Une problématique construite, véritable mise en tension des différents éléments du sujet (et surtout pas une redite de celui-ci) qui annonce l'approche qui structurera la copie. Elle ne doit pas être une simple reformulation du sujet.
- L'annonce du plan doit permettre de comprendre le fil conducteur précis du développement.

- Le développement

- Les parties doivent être structurées et équilibrées.
- Des transitions bien ménagées aident à souligner la logique et l'avancement de la réflexion.
- La copie doit comporter un apport soutenu de connaissances, bien en lien avec le sujet. Il est conseillé de se référer à la bibliographie, puis d'approfondir les questions clés, de suivre l'actualité du système éducatif et les analyses qui permettent d'en comprendre les enjeux.
- Les normes en matière de citation d'ouvrages ou d'auteurs doivent être respectées : titre de l'œuvre souligné, nom de l'auteur après une virgule. Les citations doivent être transcrites entre guillemets.
- Apporter des connaissances nourries, utilisées pour justifier et enrichir la réflexion et inscrites dans un fil conducteur précis.
 - Choisir quelques références scientifiques pertinentes, développées en lien avec le sujet et non plaquées dans la copie sans être articulées à une argumentation construite.
 - Elargir les domaines de connaissances aux sciences cognitives ou neurosciences, domaines qui ne peuvent être ignorés par de futurs CPE.
 - Se tenir informé de l'actualité du système éducatif : tenir une veille documentaire sur les grands sujets de l'éducation d'aujourd'hui, via les publications sur internet, les sites éducatifs, les journaux spécialisés, le site du ministère, les partenaires de l'éducation nationale, le bulletin officiel, etc...

- La conclusion

Une absence de conclusion n'est pas envisageable. Elle est nécessaire, elle synthétise le propos et présente des ouvertures sur d'autres perspectives, c'est un élément à part entière du devoir. Le candidat a tout intérêt à en prévoir le contenu avant même de commencer la rédaction de la copie.

Il est rappelé aux candidats que la bibliographie du concours, sans être exhaustive, donne des pistes de réflexion sur différents sujets qu'ils doivent avoir étudiés.

Pistes pour le traitement du sujet 2021

Analyse du sujet. Pistes pour une introduction

La question de l'autorité dans le cadre de la famille, de l'école ou encore des institutions de l'Etat est un sujet récurrent souvent appréhendé par les médias sous l'angle de sa crise et de sa nécessaire restauration en lien avec les mutations contemporaines d'une socialisation de plus en plus horizontale. A l'école, l'autorité est généralement présentée comme une notion inhérente et nécessaire en pédagogie et en éducation et dans les relations entre les adultes et les élèves pour permettre les apprentissages et la socialisation. Les violences scolaires, souvent objets de médiatisation, stigmatisent aux yeux du commun, l'autorité contestée des enseignants. Il serait donc nécessaire de rétablir l'autorité des professeurs contre le triomphe de « l'enfant roi ». Au-delà de l'aspect polémique que peut souvent prendre cette question, Jean Michel Blanquer a rappelé que l'autorité devait être rétablie dans le système scolaire non sans lien avec la notion de respect d'autrui, notion essentielle de la République dont il a souhaité en faire un savoir fondamental, objet d'apprentissage.

Parallèlement, l'éthique du « care » (soin porté à autrui), concept de psychologie sociale, est introduite en France dès 1986 avec la parution de l'ouvrage Une si grande différence, Carol Gilligan. Dans le champ éducatif, la notion de bienveillance se développe au moment où les évaluations internationales mettent au jour certains dysfonctionnements du système scolaire français comme par exemple la forte prévalence de l'anxiété vis-à-vis du travail scolaire chez les adolescents ou encore la relation entre un climat scolaire positif et la réussite des élèves. Longtemps sujet « tabou », la bienveillance à l'école devient une vertu préconisée par les ministres de l'Education nationale alors que les recherches des neurosciences en montrent les effets bénéfiques sur le cerveau. La circulaire de rentrée 2014, adressée par Najat Vallaud-Belkacem à l'ensemble des personnels posait le principe d'une école de la République qui doit faire preuve de bienveillance et développer une politique de bien être à l'école. Jean-Michel Blanquer, dans le cadre de l'école de la confiance, en avait fait l'un des mots clés de la rentrée 2017.

Dans ce contexte, l'école semble devoir faire face à une injonction que l'on pourrait percevoir comme paradoxale, s'agissant de concilier autorité et bienveillance. Cette apparente contradiction ne résiste cependant pas à la définition de ces deux termes.

Selon les auteurs, différentes définitions sont proposées et tout particulièrement s'agissant de l'autorité qui a donné lieu à de nombreux écrits.

- S'agissant de l'autorité

Hannah ARENDT définit l'autorité notamment en l'opposant à ce qu'elle n'est pas : « S'il faut vraiment définir l'autorité, alors ce doit être en l'opposant à la fois à la contrainte par force et à la persuasion par arguments » (*La crise de la culture*, 1961).

Selon **Michel SERRE**, la véritable autorité est « celle qui grandit l'autre » ("autorité" vient du latin auctoritas, dont la racine se rattache à augere, "augmenter").

Pour **Erick Prairat**, l'autorité, au sens « d'auctoritas », est l'art d'obtenir l'adhésion sans recours à la menace ou à la contrainte. Elle est de l'ordre de l'influence exercée sur autrui.

Les candidats pouvaient aussi appréhender la question à partir de l'analyse **Max Weber** avec la distinction entre trois formes d'autorité : traditionnelle, rationnelle et charismatique.

D'autres auteurs pouvaient être convoqués : **Emile Durkheim**, **Jean-Jacques Rousseau** mais aussi Marcel **Gauchet** ou Emmanuel **Kant** etc...

➤ S'agissant de la bienveillance

Pour **Christophe MARSOLLIER**, la bienveillance (du latin bene volens, littéralement « vouloir le bien d'autrui ») « vise à la fois à sécuriser, à protéger et à créer les conditions de l'épanouissement de l'autre, de son bien-être et de ses progrès ». Christophe MARSOLLIER définit la « bienveillance active » comme la « mobilisation des ressources cognitives et conatives de l'enseignant pour interpeller l'élève, l'accompagner, le questionner sur le sens de ses choix, de ses difficultés et de son comportement, tout en restant attentif à son bien-être, sa réussite. Il précise que « lorsqu'elle est active, la bienveillance est une exigence vis-à-vis de l'élève et de soi-même ».

Pour **Catherine GUEGEN**, la bienveillance n'est pas du laxisme. L'adulte doit donner des repères, un cadre mais avec empathie et bienveillance.

Ainsi définies ces deux notions sont effectivement essentielles dans la perspective de la réussite des élèves. Cette notion de réussite doit s'entendre au sens large de réussite éducative (B.O. n°41 du 7 novembre 2013 : Pacte pour la réussite éducative) englobant la réussite scolaire mais aussi l'épanouissement personnel, la relation aux autres et les moyens de s'intégrer pleinement dans la société. Dans chaque établissement, tous les membres de la communauté éducative sont concernés.

Ont été valorisés les candidats qui dès l'introduction ont montré :

- Leur capacité à clarifier le sens de ces deux notions en en donnant une définition qui s'avère indispensable pour permettre de lever les malentendus qui leur sont souvent associés. Plusieurs définitions de l'autorité et de la bienveillance sont possibles selon les auteurs. Quelles que soit les définitions retenues, il était attendu des candidats qu'ils associent à la notion d'autorité l'absence de contrainte par la force en la distinguant de l'autoritarisme et que l'exigence soit posée comme la condition de l'exercice de la bienveillance.
- Leur capacité à centrer leur réflexion sur la tension entre les deux notions. C'est le rapport entre autorité et bienveillance qui devait être questionné. Etaient attendu un recul critique sur l'exercice de ces deux notions qui renvoient à une éthique que les pratiques professionnelles ne parviennent pas toujours à prendre en compte.
- Une réflexion qui ne se limite pas au CPE et à l'équipe de vie scolaire mais qui convoque l'ensemble des membres de la communauté éducative sans oublier la place des familles.

Problématiques possibles

La problématique choisie doit s'appuyer sur la contextualisation des deux notions qui en aura été faite et sur la définition qui en aura été donnée. Elle annonce un développement organisé prenant en compte les différents enjeux associés.

A titre d'exemple :

S'il apparaît nécessaire, au regard des défis éducatifs contemporains, de concilier autorité et bienveillance à l'école, la question se pose alors des conditions en permettant la mise en œuvre efficace. S'agirait-il pour chaque

membre de la communauté éducative de trouver un juste équilibre ou un juste milieu dans l'exercice de ces deux notions pour placer les élèves en situation de réussite ?

Autres problématiques possibles :

- En quoi la double posture de l'autorité et de la bienveillance à l'école répond-elle à une exigence éthique pour chaque professionnel de l'EPL visant à favoriser la réussite des élèves ?
- Au-delà de l'opposition apparente entre bienveillance et autorité, en quoi ces deux notions présentent-elles un caractère indissociable et indispensable dans l'école d'aujourd'hui ?
- Quelle forme d'autorité exercer aujourd'hui dans le cadre d'une école bienveillante ?

Plans possibles

Plusieurs logiques pouvaient guider la construction du plan pour montrer en quoi l'exercice de la bienveillance et de l'autorité reposent sur des principes, des valeurs, des postures et des pratiques conciliables et susceptibles de favoriser la réussite des élèves.

Trois logiques qui n'en excluent pas d'autres sont retenues ci-dessous :

- **Une logique organisée autour de la prise en compte des différentes dimensions éthiques des enjeux de la relation autorité et bienveillance :**
 - Les enjeux relationnels : la qualité de la relation entre les élèves et les professionnels de l'EPL est facteur de réussite scolaire et tout particulièrement pour les élèves présentant des vulnérabilités. Cela signifie que la relation d'autorité avec les élèves doit être empreinte de bienveillance, ce qui sous-entend d'exclure tout rapport de domination-soumission. L'établissement d'un lien de confiance réciproque avec les élèves et avec les parents est également indispensable.
 - Les enjeux éducatifs : dans le cadre de la politique éducative de l'établissement, il s'agit pour les acteurs éducatifs, au-delà de faire valoir la règle, de responsabiliser les élèves et de faire vivre et partager notamment par l'adoption d'une attitude personnelle exemplaire, des valeurs communes.
 - Les enjeux pédagogiques : ils renvoient à des questions de motivation et de sens donné aux apprentissages. L'enjeu est de favoriser la construction par les élèves d'un rapport d'intérêt et de curiosité voire d'un rapport identitaire au savoir.
- **Une logique organisée autour des différentes échelles auxquelles se situent les enjeux de la relation autorité-bienveillance à l'école :**
 - A l'échelle de l'élève : enjeux de développement personnel en lien avec le développement de compétences psychosociales (estime de soi, confiance en soi, sentiment de compétence, mais aussi respect, empathie, capacité à communiquer, à réguler ses émotions...) en créant les conditions de sécurisation et de facilitation des apprentissages.
 - A l'échelle de l'établissement : enjeux relatifs à la qualité du climat de classe mais aussi à celle du climat scolaire. Les facteurs favorables doivent être convoqués et notamment en rapport avec

les questions de justice scolaire, de prévention des violences, ou encore de coéducation. Il s'agira de montrer en quoi les pratiques professionnelles associant autorité et bienveillance sont de nature à favoriser le vivre ensemble et le sentiment d'appartenance à une collectivité.

- A l'échelle de la société : enjeux d'insertion dans la vie citoyenne et sociale, enjeu de civilisation avec la construction d'une « société apprenante » (François TADDEI) et avec « la fabrique d'un monde plus juste, plus fraternel, plus respectueux des valeurs de l'humain » (Christophe MARSOLLIER).
- **Une logique de nature plus chronologique retraçant l'évolution du rapport autorité-bienveillance à l'école pourrait aussi être envisagée :**
 - Evolution du rôle et de la place de l'autorité et de la bienveillance à l'école : pendant longtemps, l'autorité à l'école a été indissociable de la coercition, l'autorité absolue du maître non contestée et les châtiments corporels la norme. Puis avec la philosophie des Lumières (Rousseau : Emile ou de l'Education, 1762) et au début du XXe siècle avec la ligue internationale pour l'Education nouvelle (1921), différents pédagogues, tels que Ferriere, Montessori, Freinet, ont dénoncé l'autoritarisme des maîtres et ont contribué à faire évoluer la nature de la relation maître-élève. De nouveaux modes d'autorité proposant une autorité rationnelle fondée sur la reconnaissance de la loi (Max Weber) se sont développés. Après 1968, la contestation de l'autorité s'est accentuée et la brutalité de certaines pratiques dénoncées. Pour autant la bienveillance est restée longtemps un sujet tabou à l'école.
 - Constats et enjeux actuels de notre système éducatif : difficultés à faire réussir tous les élèves, poids du déterminisme socio-économique, nécessité de travailler sur la notion de climat scolaire, importance de l'alliance éducative avec les parents, échec de certaines pratiques professionnelles.
 - Vers de nouveaux paradigmes éducatifs mettant en relation autorité et bienveillance dans le cadre de la refondation de l'école de la République et de l'Ecole de la confiance : principes fondateurs, mise en œuvre concrète dans la classe et dans l'établissement.

Quelle que soit la logique choisie, elle devait permettre :

- de traiter les différents enjeux associés en mettant en évidence les finalités recherchées, les effets produits et leurs limites en lien avec les pratiques professionnelles concernées.
- de montrer en quoi la manifestation de la bienveillance et de l'autorité relève de l'éthique professionnelle et favorise un développement de la qualité des pratiques dans les établissements. Concilier les deux ne relève donc pas de la recherche d'un juste équilibre mais interroge la dimension éthique de la professionnalité des adultes au sein d'un EPLE et renvoie à des choix qui s'appuient sur des valeurs, des principes et un cadre permettant aux élèves de progresser.

Points d'attention :

- Certains candidats ont illustré la relation entre autorité et bienveillance par le concept d'autorité éducative de Bruno Robbes (auteur ne figurant pas dans la bibliographie). Ce seul concept, bien que pertinent, ne permettait pas d'aborder tous les aspects de la question.
- Le sujet n'était pas centré sur le CPE et l'équipe de vie scolaire même s'ils sont bien évidemment au cœur de la thématique. Les candidats pouvaient évoquer l'évolution du rôle du CPE en lien avec « l'héritage

du surveillant général » et illustrer leur propos en faisant référence au référentiel des compétences du CPE et à leur circulaire de missions. Pour autant, il était attendu de leur part une capacité à illustrer leur réflexion théorique d'exemples montrant de la part de tous les personnels de l'EPL des postures professionnelles au quotidien reposant sur des principes et des valeurs favorables aux apprentissages et prenant en compte les obstacles susceptibles de conduire à l'échec scolaire ainsi que des dispositifs et projets éducatifs favorisant la responsabilisation et l'autonomie des élèves. La nécessité d'une cohérence des équipes vis-à-vis de la politique éducative et pédagogique de l'établissement doit être montrée en tant que facteur indispensable pour favoriser l'appropriation du sens par les élèves.

Attendus en termes de contenu

Dans le cadre du sujet, plusieurs pistes de contenus sont identifiées ci-après ce qui n'en exclut pas d'autres.

- Interroger l'évolution de la place et du rôle donnés à l'école aux deux notions d'autorité et de bienveillance et les raisons pour lesquelles on pose aujourd'hui ces deux notions de façon croisée.
 - Il était attendu des candidats qu'ils soulignent la proximité, voire l'intrication de ces deux notions au regard même de leurs définitions, de leurs finalités ou encore de leur mise en œuvre, notamment dans leur fonction de protection et de mise en sécurité des élèves ainsi que dans celle visant à créer les conditions de leur épanouissement et de leurs progrès.
 - Vers de nouveaux paradigmes éducatifs : un certain nombre de concepts -qui peuvent avoir une origine ancienne- illustrent sous différentes formes cette volonté de conjuguer l'autorité et la bienveillance nécessaires à la création d'un climat favorable aux apprentissages. Il en est ainsi par exemple de **l'autorité positive ou discipline positive**, issues des pédagogies anglo-saxonnes, démarche qui ne se veut ni permissive ni punitive et qui permet de développer chez l'enfant notamment l'autodiscipline et le sens des responsabilités. Certainement plus connu des candidats, le concept « **d'autorité éducative** » a été développé par Bruno Robbes en tant que manière particulière de vivre la relation avec les élèves avec une dimension humaniste puisqu'elle vise « à permettre à celui sur lequel elle s'exerce de grandir, d'évoluer, de gagner en autonomie, de devenir une personne accomplie ». D'autres concepts comme par exemple **l'autorité de bienveillance** qui implique une posture éthique de respect (Gérard Guillot, L'autorité en éducation, sortir de la crise) pouvaient aussi être cités.
- Le sujet impliquait que l'on s'interroge sur les risques ou les dérives d'un exercice inapproprié ou déficient de l'autorité et de bienveillance à l'école. Les candidats pouvaient évoquer les conséquences négatives de certaines pratiques au sein de l'école vécues douloureusement par les élèves : moqueries, humour, jugement négatif, critiques acerbes. Des aspects relatifs à la place faite à l'erreur ou encore à la notation et à l'évaluation (Constante macabre) pouvaient être évoqués au regard des conséquences qu'ils peuvent avoir en termes de démotivation, de décrochage ou encore de phobie scolaire.
- Questionner la nature du rapport élève-adulte dans l'établissement qu'il est nécessaire d'établir afin de favoriser le processus éducatif. Concilier autorité et bienveillance doit permettre de maintenir une relation de qualité s'appuyant sur la confiance. Cela nécessite de s'interroger sur :
 - Le positionnement de l'adulte dans l'EPL : il représente l'autorité dans le cadre de sa double posture d'adulte et d'éducateur. En effet le rapport élève-adulte comprend une dimension asymétrique fondée à la fois sur la place générationnelle qui établit une différence inhérente aux états d'adulte et d'enfant mais aussi sur la fonction institutionnelle exercée dans l'établissement renvoyant ainsi au statut et aux missions qui en découlent. Cette double posture d'adulte et

d'éducateur légitime ainsi l'exercice d'une autorité de bienveillance qui permet de faire respecter les règles ou encore ce que l'on pourrait traduire par « le non négociable ». Bruno Robbes distingue ce qu'il appelle être l'autorité (statutaire), avoir de l'autorité (faire grandir l'autre) et faire autorité (autorité de capacité et de compétence).

- La place de l'élève : construire une relation de confiance suppose d'instaurer une communication de qualité, élément clé d'une relation d'autorité bienveillante. Les élèves et a fortiori ceux dont les familles connaissent des difficultés, sont très sensibles à la qualité des feedback des enseignants et des adultes. Cette relation se caractérise par l'écoute, les échanges, la place faite à la parole de l'élève. Christophe Marsollier parle d'une « éthique relationnelle », en tant qu'attention portée au respect des besoins fondamentaux de l'élève.
- La place des parents : il s'agit de renforcer l'alliance éducative entre l'école et les parents. L'explicitation aux parents du cadre éducatif et pédagogique par les équipes de l'EPL et le lien tissé avec les familles dans le cadre des échanges doivent permettre de lever les malentendus pouvant exister s'agissant par exemple des punitions et des sanctions et de renforcer la coéducation notamment dans le cadre de l'école inclusive.
- Questionner le processus éducatif et les conditions de son efficacité, à savoir l'obtention de l'adhésion des élèves.
 - Tout adulte à l'école doit prendre en compte la dimension éducative inhérente à sa position. Dans ce domaine, le travail de prévention et d'accompagnement est essentiel.
 - L'éducation au droit et à la règle vise non seulement au respect des règles de vie en communauté mais aussi à la compréhension du sens de ces règles. Le candidat pourra illustrer cette dimension dans le cadre des dispositifs permettant d'explicitier ou de co-construire la règle.
- Questionner le rapport aux apprentissages privilégié par l'exercice conjoint de l'autorité et de la bienveillance. C'est la construction d'un rapport identitaire aux apprentissages et au savoir qui est visé. L'objectif est de favoriser une école de l'égalité effective des chances. Cela nécessite de s'interroger sur :
 - Les principes et les valeurs qui permettent de ne pas renoncer à une haute exigence intellectuelle pour les élèves tout en créant un cadre protecteur leur permettant d'oser entrer en apprentissage : éducabilité cognitive, considération positive, acceptation des limites actuelles de l'élève tout en étant confiant dans leur potentiel...
 - Les conditions qui permettent de favoriser l'appropriation des savoirs par l'élève en le mettant en situation d'être auteur et acteur de ses apprentissages et en développant l'engagement et l'autonomie.
 - La dimension de mutualisation des « bonnes pratiques » entre professionnels de l'EPL et de formation permanente dans le cadre des collectivités apprenantes pouvaient être envisagées.

Éléments de contenus au sein de la bibliographie mise à la disposition des candidats pouvant être mobilisés

- S'agissant de la notion de bienveillance

Catherine Guegen, Pour une enfance heureuse (2015)

L'auteur dénonce notamment la Violence Éducative Ordinaire (VEO) et ses effets néfastes sur le bon développement du cerveau. Selon l'auteur, l'éducation punitive produit un effet contraire à celui recherché. A l'inverse, une relation chaleureuse et empathique génère un cercle vertueux : l'enfant se sent compris, il est motivé, sa réussite scolaire augmente et l'enseignant se sent compétent. Elle montre que l'empathie s'apprend, que l'écoute peut se renforcer, et l'attention à soi et aux autres se travailler.

Catherine Nicole, Souffrances à l'école (2016)

L'ouvrage expose les différents aspects de la souffrance à l'école. L'auteur présente les difficultés voire les échecs que rencontrent les élèves de la maternelle au lycée : attentes trop fortes des parents, écart de plus en plus grand entre l'école et les familles, pression scolaire accrue. Elle aborde les différentes raisons qui peuvent amener le système scolaire, par son fonctionnement, à faire souffrir les élèves.

Florin Agnès et Guimard Philippe, La qualité de vie à l'école (CNESCO, 2017)

Dans ce rapport, il est fait état des comparaisons internationales qui ont montré que les pays les plus performants sont souvent ceux dans lesquels le sentiment de bien-être à l'école est le plus élevé. Elles ont également mis en évidence l'ampleur des inégalités sociales de réussite scolaire, en particulier en France. Il revient donc à l'école, en tant que bien commun, de se saisir davantage de cette aspiration à la qualité de vie, au service des apprentissages, du vivre ensemble et de la citoyenneté, pour un essaimage et une mutualisation des pratiques en faveur du bien-être des enfants et des professionnels de l'éducation, quels que soient les établissements ou les niveaux de scolarisation.

➤ S'agissant de la question de l'autorité

Deux ouvrages de la bibliographie abordaient la question de la punition et de la sanction.

Obin Jean-Pierre, Les établissements scolaires entre l'éthique et la loi, Hachette Education, 2005

A travers une réflexion sur le droit, la morale, les valeurs et les finalités actuelles de l'enseignement, Jean-Pierre Obin propose une réponse éthique à des situations pédagogiques délicates et des conflits vécus. L'auteur évoque le problème de la punition/sanction (non-respect d'une règle) en tant que question de nature juridique, éducative mais aussi morale. Si la sanction est structurante car elle permet de poser et donc de s'approprier les limites des comportements sans lesquelles aucune vie sociable n'est possible, l'humiliation ne l'est jamais et entraîne souvent les effets contraires de ceux qui sont recherchés.

Prairat Eirik, La sanction en éducation, PUF, Que sais-je, 2011

Pour l'auteur, il n'y a pas d'éducation sans sanction. Le problème n'est pas de savoir s'il faut ou non sanctionner mais de savoir comment il faut s'y prendre pour responsabiliser un sujet en devenir. La sanction peut être pensée dans un horizon de socialisation et d'autonomisation du sujet.

➤ S'agissant de l'éthique professionnelle

Picquenot Alain et Vitali Christian, De la vie scolaire à la vie de l'élève, CRDP de Bourgogne, 2007

Les auteurs proposent de restaurer l'ordre scolaire à partir d'outils non disciplinaires.

Chaque situation de vie dans l'établissement scolaire est l'occasion de faire vivre à l'élève une expérience d'estime actuelle de soi positive. Les principes d'une attitude éducative traduisent des choix éthiques. Refuser une conduite tout en respectant une personne, telle est l'indispensable autorité qui autorise à être sans pour

autant autoriser à faire n'importe quoi. Doit être institué au fil des jours, une autorité de bienveillance exigeante pleinement assumée dans la double posture d'adulte et d'éducateur.

Prairat Eirik, Eduquer avec tact, ESF, 2017

Eirik Prairat réhabilite cette notion et en montre toute la valeur. Disposition éthique d'attention et de souci de la relation, le tact est aussi intelligence de la situation. Le tact est vu comme une vertu éthique fondamentale pour enseigner. Le bon professeur met en œuvre une dialectique de la fermeté et de la souplesse. Mais le tact n'est rien sans la vertu de justice, où le pédagogue soucieux des capacités différentes de ses élèves fait preuve d'exigences et d'attentes égales, tout en mettant en œuvre des moyens inégaux pour y parvenir. La mise en œuvre de la justice, de la bienveillance et du tact fait l'exemplarité professorale.

Marsollier Christophe, L'éthique à l'école. Quels enjeux ? Quels défis ? (2019)

Dans la seconde partie de cet ouvrage collectif est abordé l'éthique professionnelle incarnée par les personnels. Les auteurs livrent des repères sur l'agir éthique au regard des problématiques rencontrées aujourd'hui dans la relation aux élèves, pendant les heures d'enseignement et, plus globalement, dans le cadre de leur vie scolaire. L'attention aux vulnérabilités doit être une priorité éthique à l'école.

Mikailoff Nathalie, L'accompagnement individuel des élèves par le Conseiller principal d'éducation entre éthique et responsabilité, 2017

En questionnant la posture du CPE face à des attentes parfois contradictoires de l'institution, l'ouvrage tente de comprendre comment le CPE peut engager une relation d'accompagnement individuel tout en exerçant ses responsabilités d'organisation de la vie collective dans l'établissement. Les résultats de l'enquête menée permettent d'identifier trois types de posture chez le CPE qui cohabitent : celle du compagnon qui porte à l'élève une attention bienveillante, celle de l'accompagnateur qui se charge d'étayer son parcours et celle du guide pour inscrire l'action individualisée dans un cadre socialisant.

❖ **N'était pas cité dans la bibliographie mais pouvait être utilement mobilisé**

Robbes Bruno, L'autorité éducative dans la classe : 12 situations pour apprendre à l'exercer, ESF Sciences Humaines, février 2020

Tout enseignant, tout éducateur se doit d'exercer une autorité. Pour autant, les injonctions à la « restauration » de l'autorité traditionnelle paraissent bien dérisoires dès lors qu'elles ne s'accompagnent ni d'une réflexion sur la nature de cette autorité, ni d'un travail sur les moyens de l'exercer à bon escient. L'auteur s'efforce de comprendre comment une autorité peut être véritablement éducative. Il souligne la nécessité de dépasser l'opposition entre contrainte et liberté afin de construire des situations où l'élève consent à s'impliquer dans ce qui lui est proposé pour accéder aux savoirs qui lui permettront de s'émanciper. L'autorité éducative n'est donc pas une sorte de « juste milieu », un équilibre entre autoritarisme et laisser-faire, mais une tentative qui se donne pour but de dépasser cette tension. Il montre aussi que cette autorité requiert une éthique professionnelle qui la rend, tout à la fois, légitime et praticable.

Éléments de contenus de type réglementaire et/ou institutionnel

Plan de lutte contre la violence scolaire, circulaire n° 2019-122 du 3-9-2019 :

Ce plan met l'accent sur la nécessité du respect de l'autorité du professeur en tant que « condition absolue d'un enseignement serein ». Jean Michel Blanquer indique que tout fait qui va à l'encontre du respect de cette

autorité doit être signalé et sanctionné et que chaque professeur doit se sentir pleinement soutenu par l'institution dans sa mission éducative.

La loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance

Le texte souligne la relation d'autorité qui existe entre l'élève et l'enseignant.

« **Art. L. 111-3-1.** – L'engagement et l'exemplarité des personnels de l'éducation nationale confortent leur autorité dans la classe et l'établissement et contribuent au lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation. Ce lien implique le respect des élèves et de leur famille à l'égard des professeurs, de l'ensemble des personnels et de l'institution scolaire. »

Circulaire de rentrée 2019, Ecole inclusive (Circulaire n° 2019-088 du 5-6-2019)

L'école doit prendre en compte les besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap.

Pour devenir pleinement inclusive, elle doit remettre l'accessibilité des apprentissages et l'adaptation de l'environnement scolaire au cœur de sa pratique. Il s'agit donc d'une démarche d'auto-évaluation et d'amélioration continue de la qualité. Un accompagnement humain au plus près des besoins pédagogiques de chaque élève est recherché. Dans chaque académie et dans chaque département est institué **un service public de l'École inclusive afin de ne laisser aucun élève au bord du chemin** et afin que l'École puisse remplir mieux encore, dans le cadre d'un partenariat exigeant, son rôle de creuset de la République.

Refonder l'éducation prioritaire - Un référentiel de l'éducation prioritaire, janvier 2014

Ce référentiel présente de nombreux facteurs qui participent à la réussite des élèves. La priorité n°2 « Conforter une école bienveillante et exigeante » pose quelques exemples d'actions pédagogiques et éducatives comme l'erreur considérée comme une étape de l'apprentissage ou encore l'évaluation qui tout en reposant sur des objectifs exigeants doit être réalisée avec bienveillance. L'accent est mis sur le fait que l'école ne peut être bienveillante que si elle est simultanément exigeante et rigoureuse. En effet si l'école se doit d'être compréhensive des difficultés des élèves et assurer leur bien-être, elle doit aussi faire preuve d'exigence envers ces mêmes élèves tant sur le plan éducatif que pédagogique. Cette double posture crée les conditions d'une scolarité inclusive tournée vers la réussite de tous les élèves.

Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (BO n° 30 du 25 juillet 2013)

Les principes éthiques sont au cœur du référentiel de compétences et fondateurs d'une démarche qualitative. Tout particulièrement le point 6 « Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques » : accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés, éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative, respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage, contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance...

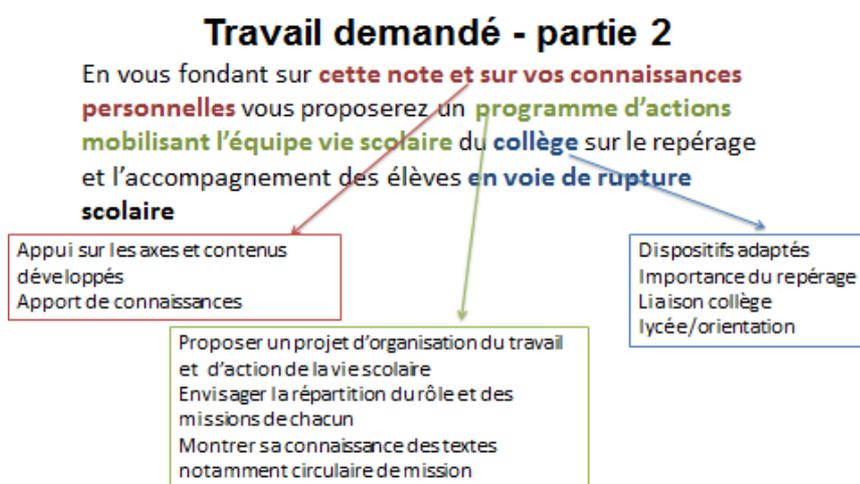
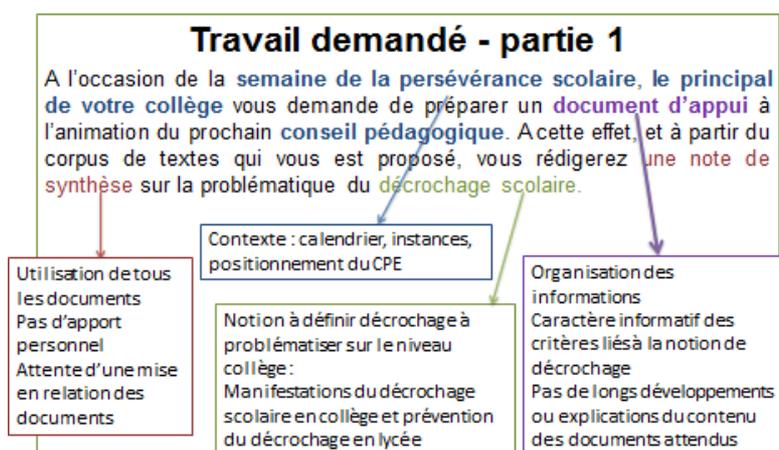
ii) L'épreuve 2 : étude de dossier portant sur les politiques éducatives

Le sujet 2021

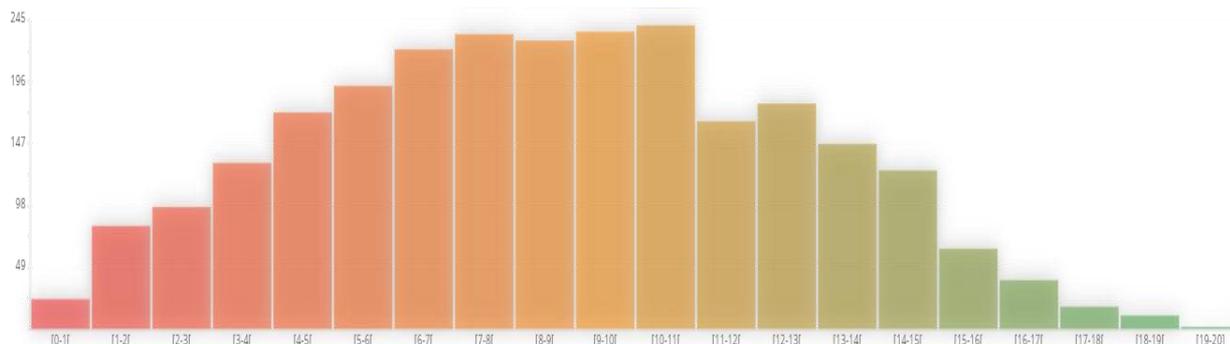
A l'occasion de la semaine de la persévérance scolaire, le principal de votre collège vous demande de préparer un document d'appui à l'animation du prochain conseil pédagogique. A cet effet, et à partir du corpus de textes qui vous est proposé, vous rédigerez une note de synthèse sur la problématique du décrochage scolaire. Puis, en vous fondant sur cette note et sur vos connaissances personnelles, vous proposerez un programme d'actions mobilisant l'équipe vie scolaire du collège sur le repérage et l'accompagnement des élèves en voie de rupture scolaire.

Le sujet complet est disponible en ligne sur le site du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports <https://www.education.gouv.fr/les-sujets-et-rapports-des-jurys-des-concours-de-conseillers-principaux-d-education-7580>

Quelques points d'attention



La répartition des notes obtenues par les candidats



2613 copies corrigées

Moyenne : 8,68

Médiane : 8,6

Ecart type : 3,9

Ont obtenu une :

- note supérieure ou égale à 10 → 992 copies
- note supérieure ou égale à 15 → 129 copies

A noter : 200 candidats n'ont pas proposé de programme d'actions, 46% des candidats ont obtenu la moyenne à cette seconde partie du sujet contre 52% à la première. Au regard du caractère particulièrement sélectif du concours, et particulièrement des épreuves d'admissibilité, ne pas traiter l'intégralité d'un sujet obère fortement les chances de réussite.

Ce que l'épreuve vise à évaluer - cf. annexe 1 de l'arrêté du 19 avril 2013

- La pertinence de l'approche par les candidats de la fonction de conseiller principal d'éducation, de ses responsabilités éducatives et de son positionnement dans et hors de l'établissement scolaire, notamment dans le domaine du pilotage de la vie scolaire, de la mise en œuvre du projet de vie scolaire, de la conduite de projets et de la maîtrise des fonctions de régulation et de médiation dans l'établissement.
- La capacité du candidat à mobiliser sa connaissance du rôle et des missions du conseiller principal d'éducation au sein de l'institution scolaire, à manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs et à les mettre en perspective.
- Les capacités d'analyse, de synthèse, de problématisation, de construction et d'organisation du propos, dans un contexte professionnel.

Les rapports du jury antérieurs apportent des informations complémentaires qui précisent les attendus

- Tous les éléments de la note de synthèse devront obligatoirement prendre la forme de paragraphes rédigés. Le plan avec des titres aux parties et sous-parties devra être clairement apparent.
- Aucune référence extérieure au dossier ne doit apparaître dans le corps de la note de synthèse.
- La partie propositionnelle qui suit la note de synthèse, se distingue clairement comme un travail à part, mobilisant des connaissances personnelles, elle fait l'objet d'un barème spécifique fixé chaque année par le jury en fonction du sujet.

Les attendus du jury

Pour la note de synthèse

- Une problématisation – la problématique doit servir de fil rouge à la copie - et une contextualisation dans l'introduction qui doivent rendre compte d'une bonne perception des enjeux du sujet.
- Une maîtrise de la méthodologie de la note de synthèse.
- Pas d'apport personnel à l'exception de l'introduction et de la conclusion.
- Une introduction, un développement, une conclusion.
- Des parties distinctes, structurées avec un plan lisible permettant des enchaînements logiques.
- La présentation du corpus de documents et des références aux textes du dossier.
- Une exploitation de tous les documents qui évite l'écueil de la paraphrase, de la redite et de la juxtaposition mais permet d'alimenter, nourrir de contenu de la note.

Une partie propositionnelle dans laquelle un apport personnel est attendu et qui :

- Réponde bien au sujet ;
- Ne se résume pas à un catalogue d'actions sans hiérarchie ni structuration ;
- Complète la note de synthèse en apportant un point de vue personnel étayé et illustré par l'exercice ou l'observation de l'exercice professionnel ;
- Témoigne des capacités de recul et d'esprit critique, de la connaissance de l'EPLÉ et de la compréhension des missions du CPE

Le tableau suivant précise les attendus qui, au regard de ce sujet spécifique, ont servi de document d'appui aux correcteurs pour évaluer les copies :

PARTIE 1 - SYNTHÈSE	
INTRODUCTION	ATTENDUS
Le sujet est contextualisé	Le candidat s'appuie sur ses connaissances pour situer le sujet
Le terme clé est défini	Le décrochage scolaire avec <u>une contextualisation au collège</u>
Le sujet est problématisé	La problématique est explicite et permet de mettre en tension l'ensemble des documents en vue d'aborder le repérage et l'accompagnement des élèves en voie de rupture scolaire
Le corpus est présenté et caractérisé	Le nombre de documents est annoncé ainsi que leur caractéristique
Le plan est annoncé	Le plan est clair et précis
DEVELOPPEMENT	ATTENDUS

Le plan	Le plan apparaît clairement. Il présente des titres aux parties et sous parties. La démarche est cohérente au regard de la problématique et met en évidence les idées clés des documents.
Le corps de la synthèse	La synthèse a un caractère informatif. Le développement permet d’être un point d’appui aux futurs échanges du conseil pédagogique.
Documents	Tous les documents sont exploités (leur n° est cité) et sont mis en relation. Les informations essentielles sont bien comprises et servent à répondre à la problématique posée. Leur utilisation démontre une bonne compréhension de leur contenu et permet de mettre en lumière les enjeux pédagogiques et éducatifs face à la question du décrochage scolaire.
A sanctionner	Le candidat introduit un apport de connaissances personnelles.
CONCLUSION	ATTENDUS
	Elle doit répondre à la problématique et peut ouvrir sur un questionnement plus large. Le candidat peut émettre un avis personnel sur la question.
PARTIE 2 – PROGRAMME D’ACTIONS	
INTRODUCTION	Une brève introduction permet de contextualiser la demande. Le plan doit être annoncé
DEVELOPPEMENT	Le développement doit mettre en avant la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances du fonctionnement institutionnel de l’EPL et à démontrer d’une démarche intellectuelle pertinente. Les actions proposées doivent être cohérentes et répondre au plan annoncé pour éviter l’effet catalogue. Les exemples d’action doivent être réalistes et respectent le cadre défini par les textes officiels.
CONCLUSION	Elle doit rappeler les objectifs fixés en introduction et éventuellement ouvrir sur d’autres perspectives.
Les erreurs trop fréquentes de grammaire, orthographe, ponctuation ont été pénalisées de même que la multiplication des maladresses de syntaxe, un niveau de langue inapproprié, la qualité insuffisante de l’expression	

Conseils aux candidats

La note de synthèse

L’exercice de la note de synthèse requiert une parfaite gestion du temps qui suppose d’abord une lecture rapide et efficace des documents proposés de manière à les qualifier et à définir la problématique qui va être le fil rouge de la note.

La synthèse doit faire émerger les qualités d’analyse et de réflexions du candidat. Les textes doivent, sans être paraphrasés, alimenter, nourrir le contenu de la note et être complétés – pour la partie propositionnelle - de points de vue personnels étayés et si besoin illustrés par l’exercice professionnel. Pour la note de synthèse, on devra s’abstenir impérativement de points de vue personnels.

Dans le cadre de la préparation de l’épreuve, il convient de s’entraîner :

- à problématiser. En effet, la problématique n'est pas une simple question, c'est la mise en tension d'un sujet sur une politique éducative qui doit aussi situer le CPE.
- à l'élaboration, à la construction d'un plan. Celui-ci doit permettre une organisation efficace de la pensée, il permettra ensuite au lecteur de suivre le cheminement proposé par le candidat.

Une attention particulière mérite d'être portée à la construction de l'introduction. Elle doit conceptualiser le sujet et en définir les termes clefs. Elle comporte une amorce, une présentation des enjeux et des concepts, une problématique et une annonce du plan qui va permettre de répondre à cette problématique.

Dans le développement, il convient de bien identifier les parties, les sous parties, celles-ci gagneront à être introduites par des transitions claires, gages de la fluidité du propos.

Les documents doivent être intégralement utilisés dans la note de synthèse. Pour cela, il est nécessaire de les avoir au préalable bien analysés pour pouvoir les utiliser avec la plus grande pertinence possible. Il faut bien repérer dans le corpus les parties de textes qui seront analysées. Pour partie, ces documents sont connus des candidats et ainsi devraient permettre une lecture différenciée : en mode « mineur » si on les connaît en mode « majeur » si on les découvre. La culture professionnelle que l'on est en droit d'attendre d'un candidat à un concours externe s'étant bien préparé est donc fondamentale si l'on veut pouvoir respecter les contraintes temporelles de l'exercice (cinq heures). Les très bonnes copies proposent une analyse pertinente de l'ensemble des documents. Dans d'autres en revanche, les documents peuvent être mal, partiellement ou insuffisamment exploités ; ils sont parfois seulement cités sans que les relations entre eux soient mises en évidence. Certains candidats, faute d'une étude approfondie des documents, commettent des contresens ou trahissent la pensée de l'auteur.

Si les citations sont intéressantes et peuvent venir illustrer le propos, elles doivent cependant être utilisées avec discernement et parcimonie. Elles ne peuvent se substituer à une reformulation intégrant l'analyse des textes faite par le candidat.

De la lecture et de la compréhension des documents dépend la qualité de la proposition du candidat. Cet exercice requiert donc une préparation rigoureuse, comportant des entraînements dans les conditions de l'épreuve

La partie synthèse comporte une conclusion, celle-ci doit également être construite et permettre de répondre à la problématique. Elle a aussi pour objet d'ouvrir plus largement le sujet et sa thématique. Cette conclusion n'introduit pas la seconde partie.

La partie propositionnelle

Elle doit bénéficier elle aussi d'une construction formelle et claire. Elle comporte une introduction, qui précise le cadre, et une conclusion qui encadrent un développement construit et rédigé. Cette partie ne doit pas prendre la forme d'une liste, elle doit être intégralement rédigée. Il s'agit d'un projet ce qui suppose, à partir d'un diagnostic, de se fixer des objectifs qui seront déclinés en actions et dont la réalisation sera évaluée.

Il s'agit de mettre en exergue la place occupée par le CPE et le service Vie Scolaire dans les propositions, sans oublier que leur action s'inscrit dans un collectif et dans la structure qu'est un EPLE.

Le développement met en lien des actions concrètes et des éléments d'analyse. Cette analyse repose sur des éléments de diagnostic, des constats, des enjeux. La partie propositionnelle doit permettre au candidat de prendre de la hauteur et d'inscrire l'action du CPE dans un contexte global d'établissement.

Les actions proposées doivent s'inscrire dans un plan cohérent pour éviter le « catalogue ». Par conséquent, les actions doivent avoir un lien entre elles et sont au service des réponses proposées et des propositions formulées.

De façon générale, le jury remarque que la partie propositionnelle est souvent incomplète, certainement par manque de temps. Il est nécessaire que le candidat organise et répartisse son temps de préparation pour ne pas négliger cette seconde partie de l'exercice et gagner des points précieux.

Dans la forme

- La qualité de la langue est à soigner de même que l'orthographe, l'écriture et le soin à apporter à la copie. On privilégiera une copie aérée, avec un effort de syntaxe et de structuration.
- La méthodologie de la synthèse est un incontournable, avec une introduction et une conclusion qui ne doivent pas être négligées.
- Une problématique est proposée, le plan structuré doit être annoncé, respecté et cohérent.
- Les parties doivent être bien distinctes, les sous parties apparentes et liées par des transitions qui marqueront le déroulement de la pensée.
- Il est souhaitable d'équilibrer les différentes parties sans négliger la partie propositionnelle qui devra arriver à son terme, conclusion comprise.
- Le devoir doit comporter une présentation synthétique du corpus documentaire. Les documents utilisés doivent comporter des références précises. Ils gagneront à être correctement liés entre eux.
- La gestion du temps est un élément important pour réaliser un bon exercice.

Sur le fond

- La problématisation doit être claire, pertinente et explicitement en lien avec la suite du devoir.
- Il faudra s'extraire du corpus en ne le recopiant pas et il est indispensable de définir avec précision les notions, ici la persévérance et le décrochage scolaires par exemple.
- Une bonne maîtrise des principaux textes officiels est attendue de même que ceux qui concerne les référentiels de compétences.
- La partie propositionnelle doit être fondée sur la démarche de projet depuis le diagnostic jusqu'à l'évaluation.
- Le rôle du CPE doit être abordé de manière explicite en bannissant l'effet catalogue.

Éléments de correction pour le sujet 2021

Introduction

Contexte :

Le décrochage scolaire n'est pas un phénomène nouveau, mais il demeure au centre des préoccupations politiques et sociétales tant il impacte tout le système éducatif. Son ampleur remet en question l'école démocratique et malmène le principe d'égalité. Dernier exemple en date, le confinement et la fermeture des

établissements qui ont révélé des difficultés sociales et scolaires et accentué ce désengagement vis-à-vis de l'école. L'état met actuellement tout en œuvre dans cette lutte : les dernières mesures comme l'obligation de formation à la rentrée 2020 visent à « raccrocher » ces élèves, notamment en renforçant la législation avec l'obligation de formation dès la rentrée 2020 ou des dispositifs d'aide comme les écoles ouvertes.

Le décrochage scolaire peut se définir comme un processus qui conduit chaque année des jeunes à quitter le système de formation initiale, sans qualification diplômante. Il renvoie plus largement à des problématiques plus globales telles que le désintérêt progressif de l'école, des difficultés sociales, familiales, économiques. Confrontée à ce phénomène, la mission première de l'école, à savoir la réussite scolaire et l'insertion professionnelle et sociale, peut être compromise.

Dès lors, une réflexion s'impose pour identifier ce phénomène qui revêt de multiples dimensions. Pour cela, il conviendra d'en connaître les enjeux humains, scolaires, sociétaux tout en mettant en perspective des facteurs prépondérants afin d'ajuster des interventions bénéfiques à ces élèves en voie de rupture scolaire.

Si les champs d'intervention sont multiples et complémentaires au sein de la communauté éducative, le CPE a lui aussi un rôle primordial à jouer tant dans le repérage et le suivi des élèves que dans des projets d'action visant à favoriser un climat scolaire serein et sécurisant.

Des exemples de problématique

1^{ère} approche

En quoi la lutte contre le décrochage scolaire interroge-t-elle le système éducatif ?

I/ Le décrochage scolaire : une approche pluridimensionnelle et polymorphe qui interroge les dimensions pédagogiques et éducatives

1. Etat des lieux du décrochage : des facteurs endogènes et exogènes, des profils uniques (documents 4, 5)
2. Les impacts au sein de l'école, de la société : des enjeux à chaque niveau (documents 2, 3, 4, 5)
3. L'école, fabrique de futurs décrocheurs ? (documents 3, 4, 5, 9)

II/ Prévention du décrochage : la nécessité d'une approche globale et collective par la communauté éducative

1. Un cadre protecteur, une stratégie collective (documents 1, 2, 3, 6, 7)
2. Des interventions « sur mesure » et des réponses concertées (documents 4, 6, 7, 8, 9)
3. Une politique éducative tournée vers le bien-être et le vivre-ensemble (documents 3, 5, 6, 8, 9)

2^{ème} approche

En quoi la prévention du décrochage scolaire, au-delà de contribuer à répondre à la mission première de l'école, peut-elle favoriser l'égalité des chances ? En quoi l'ensemble de la communauté éducative est-elle concernée et comment peut-elle participer à cette lutte ?

I/Connaître le phénomène pour mieux l'appréhender

1. Les impacts au sein de l'école, de la société (documents 2, 3, 4, 5)
2. L'école, observatoire des signes précurseurs (documents 2, 3, 4, 5)
3. Les bénéfices individuels et collectifs de la prévention (documents 1, 6, 7, 8, 9)

II/ la nécessité d'une approche globale et collective

1. Un cadre protecteur, une stratégie collective (documents 1, 2, 3, 6, 7)
2. Des interventions « sur mesure » et des réponses concertées (documents 4, 6, 7, 8, 9)
3. Une politique éducative tournée vers le bien-être et le vivre-ensemble (documents 3, 5, 6, 8, 9)

Le corpus de textes :

Il se compose de deux documents à visée prescriptive (documents 1,3), un document scientifique (document 2), deux documents à visée descriptive (document 4,5) et quatre documents à visée informative (documents 6, 7, 8, 9)

1^{ème} approche :

I/ Le décrochage scolaire : une approche pluridimensionnelle et polymorphe qui interroge les dimensions pédagogiques et éducatives

1. Etat des lieux du décrochage : des facteurs endogènes et exogènes, des profils uniques

La complexité du décrochage scolaire prend tout son sens lorsque l'on met en corrélation les causes et facteurs qui définissent ce phénomène. Pierre-Yves Bernard, dans le document 4, nous propose ainsi une description du « processus » menant à la rupture scolaire. Prenant pour genèse des difficultés d'apprentissage, il met en lumière des caractéristiques qui viennent aggraver cet état de fait. Ces derniers relèvent en premier lieu de la sphère familiale lorsque les codes langagiers, sociaux viennent se heurter à ceux transmis par l'école. Cela génère alors des différences dans les attendus, de la part des deux parties, pour aboutir à une perte de sens de la part de ces jeunes.

« Ces malentendus sociocognitifs » peuvent être renforcés par d'autres facteurs décrits dans le document 5. Un vécu similaire, des situations précaires « le peu d'importance accordée par la famille à l'instruction » ou « le peu d'implication des parents » sont autant de d'indicateurs qui viennent un peu plus creuser l'écart entre le jeune et l'institution.

Autre élément prépondérant développé par Pierre-Yves Bernard (document 4) le milieu socioéconomique dans lequel évolue l'élève. Il évoque notamment « les processus d'étiquetage soit des attitudes attendues par l'institution et donc adoptées par les jeunes ». Andrée Robertson et Pierre Collerette (document 5) ajoutent quant à eux le facteur économique, comme possible caractéristique aggravante. Enfin, d'autres données seront également à retenir telles que le genre ou le profil psychosocial, selon la typologie de Janosz.

Comme nous avons pu l'analyser au travers de quelques documents, la diversité des indicateurs rend difficile la tâche de repérage et de remédiation. Si le constat est préoccupant, nous verrons dans la deuxième partie, que l'Ecole peut mettre en place tout un panel d'actions pour prévenir l'abandon scolaire.

2. Les impacts au sein de l'école, de la société :

Pour mieux répondre à cette préoccupation nationale, il convient d'en saisir les enjeux à chaque niveau.

Sur le plan individuel, les risques pour le jeune sont considérables. Les documents 3 et 5 pointent des difficultés d'ordre social telles que le rejet par les pairs, des situations conflictuelles et psychologiques, comme une mauvaise estime de soi ou des futures conduites déviantes (document 2).

Les enjeux au niveau de la classe et plus largement de l'établissement sont également à prendre en compte. Opposition aux enseignants, chahut, absentéisme sont autant de symptômes qui viennent renforcer les inégalités scolaires (document 4) et engendrent un climat scolaire non sécurisant (document 3).

Enfin, le document 2 souligne les enjeux socio-économiques à long terme pour ces élèves en rupture scolaire comme un risque d'être au chômage au regard d'une orientation souvent subie (document 4), avec parfois des coûts exorbitants pour pallier ces difficultés.

3. L'école, « fabrique » de futurs décrocheurs ?

L'école comme lieu d'expérience scolaire et sociale peut avoir une part de responsabilité dans le processus de décrochage des jeunes (documents 4 et 5). Au niveau de la classe, des enseignements non explicites, un non repérage des difficultés, des appréciations négatives participent activement au désengagement progressif de l'élève vis-à-vis de l'Ecole.

Au niveau de l'établissement, l'absentéisme, s'il n'est pas traité, aggrave ce phénomène (document 3).

De même, un climat scolaire dégradé va renforcer le sentiment d'injustice et de dévalorisation chez le jeune (document 5 et document 9), et entraîner des réactions de rejet par le chahut ou de fuite.

II/ la nécessité d'une approche globale et collective par la communauté éducative

1. Un cadre protecteur, une stratégie collective et cohérente

L'extrait du dossier de synthèse du CNEC met en valeur les efforts collectifs sur la décennie pour endiguer le phénomène de décrochage scolaire (document 2). En effet, avec un taux inférieur à 10% de sortants précoces, la France fait office de bonne élève et démontre sa volonté à mettre des moyens conséquents. Le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (document 1) quant à lui, accroit cette volonté en précisant clairement les attendus sur la prise en compte de la diversité des élèves et la nécessité d'être responsable selon des « propos éthiques ».

Les ressources académiques telles que la mallette GPDS (document 7), le déploiement des alliances éducatives (document 6) reposent sur un même dogme : celui de la responsabilité partagée. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, la complexité du décrochage scolaire impose que chacun apporte son expertise au service de l'élève en voie de décrochage. Pour répondre de manière efficace aux signes précurseurs du décrochage scolaire, il convient de cibler toutes les difficultés et d'agir de manière simultanée. L'aide apportée ne devant pas se réduire aux seules données scolaires mais englober les indicateurs humains, familiaux, socio-économiques.

Dernier levier important à activer : la mobilisation des familles. Celles-ci doivent systématiquement être associées, dans le repérage comme dans la prévention. La circulaire sur l'absentéisme (document 3) et les documents sur le GPDS et les alliances éducatives (documents 6 et 7) nous en rappellent les bienfaits comme l'instauration d'un climat de confiance mutuel et porteur.

2. Des interventions « sur mesure » et des réponses concertées

Le décrochage scolaire étant un processus en différentes étapes (document 4), il convient d'agir dès les premiers signes.

La pluralité des facteurs du décrochage scolaire nécessite un renforcement de l'action pédagogique et éducative, à tous niveaux. Le document 7 recense ainsi un panel de dispositifs visant à « raccrocher » l'élève.

Sur le plan pédagogique : le point de départ pour la plupart étant des difficultés scolaires, il convient de tout mettre en œuvre pour les accompagner dans une démarche de remédiation. L'aide individuelle proposée telle que le tutorat, le soutien scolaire mettra ainsi ces derniers dans une situation de réussite.

Sur le plan éducatif : l'école doit constituer un vivier de partenaires internes et externes (document 6, 7, 9) pour croiser les regards et mettre en place des actions simultanées et complémentaires face au recensement des difficultés. Là aussi, selon les problématiques, des réponses comme une prise en charge sanitaire, un travail autour des compétences psychosociales peuvent être envisagés. (Document 6, 7)

Autre point important : la nécessité de prendre en compte les facteurs environnementaux et sociaux. Là aussi, le développement des internats (document 8), peut apporter une réponse optimale à des difficultés d'ordre socioéconomique et réduire ainsi l'inégalité sociale, vecteur de décrochage.

3. Une politique éducative tournée vers le bien-être et le vivre-ensemble

Comme le soulignent les documents 3 et 6, il est primordial que cette politique de prévention fasse l'objet d'une communication officielle lors des instances représentatives pour que les équipes s'emparent de la question et s'y investissent pleinement.

« La qualité de l'environnement scolaire serait davantage déterminante » comme l'indiquent des études du document 5, aussi est-il important de ne pas négliger le climat scolaire de l'établissement, en proposant des stratégies d'intervention axées sur le bien-être. Un climat scolaire serein contribue également à donner aux élèves le goût de l'école, à les motiver en leur permettant notamment de s'impliquer dans la vie de l'établissement. Le dispositif ABMA, présenté dans le document 9, illustre clairement les bénéfices visibles auprès d'une communauté éducative lorsque la santé globale est mise au cœur de la politique. Celle-ci sera alors le point de départ d'actions possibles comme l'accueil spécifique des nouveaux entrants (document 7 et 9), des internats thématiques (document 8), des ateliers développant des compétences psycho-sociales, ce qui contribuera pleinement à donner du sens aux élèves dans leurs parcours scolaires.

Conclusion

Comme nous avons pu l'illustrer, le décrochage scolaire est un phénomène multifactoriel. La grande diversité de situations de jeunes en risque de rupture doit générer une diversité de solutions.

Le repérage des jeunes en risque de "décrochage" scolaire repose sur la vigilance et la mobilisation de l'ensemble de l'équipe éducative de l'établissement scolaire et sur une intervention coordonnée des acteurs qui la constituent. Il est impératif que les équipes éducatives s'engagent dans une dynamique de pratiques personnalisées et soucieuses du bien-être de l'élève. Pour cela, la formation de tous les personnels à la prévention du décrochage peut contribuer à développer une culture de la prévention dans les écoles et dans les établissements.

La question du décrochage soulève une autre interrogation plus centrale, celle de la perception de l'élève qui ne doit plus être vu comme simple apprenant mais comme un futur citoyen engagé, capable de faire preuve de résilience et de persévérance.

Les documents de la note de synthèse démontrent l'intérêt d'un plan de prévention contre le décrochage scolaire qui soit porté par l'ensemble de la communauté éducative. De ce fait, le CPE, dans des champs de compétences et ses missions, doit apporter son savoir-faire tout en prenant en compte les expertises des équipes pédagogiques et éducatives.

Comment le CPE peut-il avec l'ensemble de la communauté éducative lutter contre le décrochage et mener une politique de prévention afin de favoriser le bien-être et la persévérance scolaire ?

Exemple de plan :

I/ Organiser un système de contrôle rigoureux de l'absentéisme

Rappel processus du décrochage scolaire et des signes précurseurs comme l'absentéisme.

Cf. Textes officiels comme la Circulaire 2014 et le référentiel de compétences : accompagner le parcours de l'élève sur le plan pédagogique et éducatif travail en partenariat pour lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire

Traitement de l'absentéisme en incluant une dimension éducative et en collaboration avec les partenaires internes et externes

- MISSIONS DU CPE
 - ✓ S'entretenir avec l'élève dès la première absence injustifiée pour repérer les premiers signes
 - ✓ Associer dans cette démarche les familles,
 - ✓ Collaborer étroitement avec les enseignants, le pôle médico-social.

- MOBILISATION DE L'EQUIPE VIE SCOLAIRE
 - ✓ Sensibiliser les AED sur des indicateurs, communiquer régulièrement sur le suivi des élèves par le biais de réunions
 - ✓ Participation aux entretiens avec les élèves en tant que référent de classe

II/ Mettre en place un suivi individualisé des élèves (cf. les alliances éducatives, GPDS)

Rappel de la nécessité de réponses « sur mesure » et ciblées, rappel de la prise en charge qui doit être concertée.

- MISSIONS DU CPE
 - ✓ Repérage, analyse et mise en place d'objectifs adaptés aux difficultés des élèves
 - ✓ Sollicitation des partenaires extérieurs, communication auprès de l'équipe vie scolaire sur les préconisations.
 - ✓ Mise en place d'un AED référent par classe (objectifs, suivi, retours...)

- MOBILISATION DE L'EQUIPE VS
 - ✓ Participation au GPDS
 - ✓ Proposition de tutorat, d'aide individualisée
 - ✓ Participation aux devoirs faits

III/ Engager une réflexion sur les mesures préventives autour du climat scolaire

Rappel du lien de cause à effet entre le climat scolaire et le décrochage. Nécessité d'une approche globale pour endiguer le phénomène et réduire les facteurs aggravants comme les violences ou le sentiment d'injustice scolaire.

- MISSIONS DU CPE
 - ✓ Organisation du service vie scolaire pour garantir la sécurité des élèves
 - ✓ Réflexion et mise en place d'actions dans le cadre du CESC autour du bien-être de l'élève
 - ✓ Travail autour de l'accueil des élèves (liaison école-collège)
 - ✓ Travail autour des règles collectives et de la justice scolaire

- MOBILISATION DE L'EQUIPE VS
 - ✓ Participation au CESC, contribution à des ateliers autour de l'estime de soi
 - ✓ Actions qui renforcent le sentiment d'appartenance
 - ✓ Vigilance et réactivité quotidiennes face à des incivilités, violences observées

Conclusion

Le service vie scolaire, de par ses missions qui lui incombent et sa position centrale au sein de l'établissement, a toute sa place dans cette lutte contre le décrochage scolaire. Le CPE doit avoir à cœur de former ses équipes et de les accompagner au quotidien dans une démarche qui se veut valorisante pour tous les élèves. Une autre réflexion, plus large, peut être engagée, comme la promotion de la discipline positive au sein d'un établissement.

4. Les épreuves d'admission

i. L'accueil au lycée Toulouse Lautrec

Avec l'aide de la direction et des personnels du lycée, le jury s'est efforcé d'offrir aux candidats des conditions qui leur permettaient de donner le meilleur d'eux-mêmes. Ceci tant par les conditions matérielles et les propos tenus lors de l'accueil des candidats que par l'attitude de chacune des commissions lors des interrogations.

L'engagement et le civisme de tous, personnels du lycée et du rectorat, membres du jury, surveillants et candidats a permis, dans le respect strict du protocole national, de garantir la mise en œuvre des conditions sanitaires visant à éviter la propagation du covid-19. Que chacun en soit à nouveau remercié.

L'entrée du lycée



LA SALLE DU JURY POUR L'ACCUEIL DES CANDIDATS

Compte tenu du contexte sanitaire, l'accueil des candidats par le directoire s'est fait par groupes restreints dans les salles de préparation. Avant le début de préparation, un membre du directoire vérifie les identités, rappelle les attendus et le déroulement de chacune des deux épreuves, distribue les sujets. Les surveillants veillent à fournir aux candidats autant de feuilles de brouillon que nécessaire et un technicien vient immédiatement en appui en cas de difficulté de connexion lors de la préparation de l'épreuve sur dossier.



Une tablette est mise à disposition des candidats en salle de préparation pour l'épreuve d'entretien sur dossier



Sous l'œil vigilant des surveillants, chaque candidat compose sur la table portant le numéro de la commission qui l'interrogera. Le candidat est ensuite accompagné dans la salle où l'attend la commission.

UNE SALLE D'INTERROGATION



Cette année, dans le respect des consignes sanitaires, les commissions comptaient 3 membres du jury

En conséquence du contexte sanitaire, une partie des candidats a bénéficié d'interrogations en visioconférence. Il s'agit de candidats résidant en Guyane, à qui cette possibilité était offerte, et de candidates enceintes qui en ont fait la demande. Ces candidats ont été placés dans des conditions d'accueil, de préparation et d'interrogation identiques à celles des candidats interrogés au lycée Toulouse Lautrec. Le jury a veillé à prendre en compte les décalages horaires pour leur permettre de se présenter au concours dans les meilleures conditions. De ce fait, les candidats ultra-marins ont passé les épreuves sur deux journées distinctes.

ii. L'épreuve de mise en situation professionnelle

Déroulement

Le candidat a préparé en amont un **dossier dactylographié de dix pages au plus – éventuelles annexes incluses** -, par exemple à partir de ses travaux de recherche. Le dossier porte sur une **situation professionnelle pouvant être rencontrée par un conseiller principal d'éducation**. Il est transmis au jury par voie électronique au moins quinze jours avant le début des épreuves d'admission.

C'est à partir de ce dossier que les membres du jury élaborent une question portant sur le sujet ou prolongeant la thématique qu'il a développée. Cette question est remise au candidat à son arrivée dans la salle de préparation. Selon le contenu du dossier, elle peut, par exemple, appeler un élargissement permettant la mise en perspective d'une situation décrite dans le dossier ou un approfondissement d'un point particulier.

Le candidat dispose alors de 30 minutes pour préparer l'exposé de 10 minutes. Il peut autant que de besoin s'appuyer sur son dossier qui reste à sa disposition durant la préparation et tout au long de l'épreuve.

L'exposé est suivi d'un entretien de 50 minutes. Cet entretien porte sur le dossier, sur l'exposé mais aussi sur des questions plus larges, par exemple relatives aux missions du CPE, à la connaissance de l'EPL ou du système éducatif.

Les attendus

Cette épreuve est destinée à **évaluer la capacité du candidat à construire une situation** mettant en jeu, notamment, l'éducation d'un ou plusieurs élèves, d'une classe, d'un niveau, etc., et à en dégager une ou plusieurs problématiques. L'exposé, élaboré à partir de la question posée par le jury, amène le candidat à formuler une ou plusieurs analyses, des hypothèses et à proposer des modalités d'action pertinentes, en lien avec des éléments issus de la recherche.

Elle permet d'évaluer son aptitude à conseiller le chef d'établissement et la communauté scolaire dans la mise en place de la politique éducative de l'établissement. Elle permet d'évaluer également sa capacité à se situer dans un collectif professionnel et sa connaissance des liens entre la vie scolaire et la réussite des élèves.

Elle vise en outre à apprécier, au travers notamment de ses réponses, la connaissance que le candidat possède des missions des acteurs de l'établissement en général et de la vie scolaire en particulier.

Le jury appréciera l'aptitude du candidat à argumenter et à soutenir les propositions qu'il formule, et son aptitude à mobiliser des éléments relevant de la recherche à des fins professionnelles.

Il n'est bien entendu pas attendu du candidat qu'il s'appuie sur une expérience approfondie des missions du CPE, en revanche il doit être en mesure, par ses réponses aux questions, de développer une analyse distanciée, de la situation présentée, de faire la preuve de sa capacité à se projeter dans les missions, à adopter la posture attendue d'un personnel d'éducation du service public et de son bon sens.

Sont ainsi appréciés :

- **Pour le traitement de la question**
 - La clarté de la réponse : structuration et qualité d'expression et d'analyse ;
 - La pertinence de la réflexion (justesse, cohérence) ;
 - La capacité à mobiliser les éléments du dossier pour traiter le sujet.

- **Lors de l'entretien**
 - La capacité à construire une situation professionnelle. Le jury est attentif à la capacité du candidat à problématiser une situation professionnelle et à la mettre en lien avec des apports théoriques ;
 - Des modalités d'actions pertinentes et réalistes ;
 - La connaissance des missions du CPE, la capacité à le situer au sein de la communauté éducative (conseiller du chef d'établissement, ...) ;
 - La connaissance de l'EPL ;
 - L'aptitude à argumenter et la qualité d'expression.

Observations des interrogateurs et conseils aux candidats

Les prestations des candidats montrent que cette épreuve fait l'objet d'une préparation sérieuse, beaucoup ont une réelle maîtrise académique des missions et du rôle du CPE.

- **Le dossier et son utilisation**

Les membres du jury auxquels le candidat s'adresse connaissent parfaitement le dossier, ils l'ont lu et étudié, ils ont rédigé la question qui a été communiquée au candidat en début de préparation, ils attendent une prestation qui ne soit pas une simple redite de ce qu'ils connaissent déjà, mais bien une réponse à la question, qui se nourrisse certes du dossier mais qui soit capable de montrer tout le potentiel du candidat.

Il n'est donc pas attendu des candidats une synthèse de leur dossier mais une réponse à la question posée s'appuyant sur le dossier, étayée par des connaissances, notamment théoriques, et témoignant d'une prise de recul par rapport à la situation présentée. Le peu de distance vis-à-vis du dossier enferme souvent le candidat dans des réponses passant à côté de la question.

Un dossier problématisé, évitant l'écueil de la seule description du ou des dispositifs observés, appuyé sur des connaissances solides constitue un atout certain pour la réussite de cette épreuve. Ce travail préalable permettra au candidat d'approfondir sa réflexion pour préparer dans un délai très court une réponse à la question qui

interroge un point précis du dossier et/ou l'invite à aborder le sujet traité sous un angle spécifique. Attention dans quelques dossiers des fautes d'orthographe et de syntaxe subsistent.

Comme les années précédentes, au regard des réponses apportées par le candidat lors de l'exposé ou de l'entretien, le jury s'est interrogé sur l'authenticité et/ou l'actualisation de certains dossiers.

- **L'exposé**

Les candidats respectent globalement la forme de l'épreuve (structuration de l'oral, niveau de langue) mais trop nombreux sont ceux qui n'utilisent pas l'intégralité du temps qui leur est imparti.

De même, beaucoup de candidats ont du mal à prendre du recul vis-à-vis de leur dossier dont ils reprennent une partie sans parvenir à apporter un éclairage nouveau ou une réflexion approfondie. De ce point de vue, peu de candidats dégagent une problématique claire reliant question posée, apports théoriques et contenu du dossier. Ce n'est pas tant les connaissances théoriques qui font défaut que la capacité à les mobiliser au service de la réponse à la question. A l'inverse, certains candidats ne font pas référence à leur dossier au cours de l'épreuve. Sur ce point, un équilibre doit être trouvé entre deux écueils : manquer de recul par rapport au dossier ou en faire complètement abstraction.

- **L'entretien**

L'entretien montre souvent une maîtrise assurée de connaissances théoriques. Les échanges sont souvent fluides et de qualité, et peuvent être qualifiés de véritables échanges entre le jury et le candidat. Cependant, beaucoup de candidats ont du mal à se projeter dans des situations professionnelles et pratiques. On reste souvent dans une vision « idéalisée » de la fonction. De même, les situations pratiques proposées par les jurys font rarement l'objet d'une problématisation reliant cas pratiques et théorie. Même si, dans le cadre d'un concours externe, il n'est, bien évidemment, pas demandé aux candidats d'avoir une « expérience professionnelle ».

Enfin, au cours des échanges, nombre de candidats hésitent à adopter un positionnement clair face à des situations proposées par le jury voire à exprimer un avis personnel - qu'il leur appartiendra, le cas échéant, d'étayer.

Les meilleurs candidats n'hésitent pas à faire des propositions, parfois originales, mais toujours pertinentes étayées par des apports théoriques.

iii. L'épreuve d'entretien sur dossier

Déroulement

Les candidats prennent connaissance du thème et du dossier en salle de préparation, ils disposent alors d'une heure trente pour préparer leur exposé de 20 minutes.

Le dossier, de cinq pages maximum, est composé d'un ou plusieurs documents remis par le jury et traitant d'une problématique éducative que le candidat devra approfondir par une recherche personnelle pour laquelle il dispose d'une tablette connectée à l'internet.

Au cours de son exposé de 20 minutes le candidat développe les éléments constitutifs de la problématique. Cette partie de l'épreuve est suivie d'un **entretien de 40 minutes avec le jury. Celui-ci prend notamment appui sur l'exposé du candidat et s'élargit pour aborder des situations professionnelles** et éducatives diversifiées. La commission peut interroger le candidat sur son utilisation de la ressource numérique.

Les attendus

L'épreuve permet au candidat d'**exposer les éléments de sa réflexion personnelle et d'évaluer son aptitude au dialogue et au recul critique**. Elle évalue en outre la capacité du candidat à se mettre en situation dans la diversité des conditions d'exercice du métier, à connaître de façon réfléchie son contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions (classe, vie scolaire, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Sont ainsi appréciés :

- **Lors de l'exposé :**
 - La clarté de l'exposé : structuration et qualité d'expression ;
 - La capacité d'analyse du sujet ;
 - La qualité de l'exploitation du dossier pour le traitement le sujet ;
 - La pertinence de la réflexion (justesse, cohérence) ;
 - L'apport de connaissances ;
- **Lors de l'entretien**
 - L'aptitude au dialogue ;
 - La capacité à se mettre en situation ;
 - La connaissance du contexte institutionnel et des valeurs qui fondent et que porte le système éducatif ;
 - La réflexion et recul critique ;
 - La qualité d'expression.

Les sujets de la session 2021

Les sujets ont porté sur les thèmes suivants :

- *L'apprentissage des règles collectives : contribution du service vie scolaire*
- *Faire de L'internat un vecteur de réussite scolaire : quelle contribution de l'équipe vie scolaire ?*
- *Promouvoir les valeurs de la République au collège*
- *Le CPE et le parcours Avenir*
- *Le CPE dans la lutte contre les cyberviolences*
- *Le projet d'orientation de l'Élève*
- *Favoriser l'engagement de l'élève par le développement durable*
- *Comment le CPE et l'équipe vie scolaire peuvent-ils contribuer à faire de l'école une école inclusive ?*

Deux exemples de sujets sur lesquels les candidats ont composé figurent en annexe de ce rapport.

Observations des interrogateurs

Sur la forme

- **Exposé**

La très grande majorité des candidats répondent aux attendus sur la forme (contextualisation, problématique, annonce d'un plan structuré, qualité de l'exposé), cette épreuve orale fait visiblement l'objet d'une préparation soignée. Les candidats sont très bien préparés dans l'ensemble, ce qui est une bonne chose mais, et c'est la conséquence de la préparation, les plans sont très standardisés voire formatés et, de ce fait, ne permettent pas une approche satisfaisante du sujet spécifique. A l'opposé, certains candidats ont su affirmer leur personnalité

en proposant un plan original, tout en étant très pertinent au regard de la problématique. L'exposé autour d'une problématique pertinente et le plan annoncé y répond. Les meilleurs candidats utilisent les documents et les références à bon escient, ils évitent ainsi deux écueils : ignorer les documents et traiter le sujet à partir d'une page vierge et de leurs seules références ou, à l'inverse, y faire référence sans cesse pour fuir la problématique ou masquer leur défaillance. Les documents donnent aux candidats des informations essentielles sur l'angle d'approche de la thématique. Leur utilisation témoigne de la capacité du candidat à exploiter des informations de nature variée en les éclairant grâce à leurs connaissances personnelles et le fruit d'une recherche ciblée sur internet.

Les interrogateurs attirent l'attention des candidats sur trois points :

- Le respect du temps d'exposé. Il est rappelé que le temps imparti à l'exposé ne peut en aucun cas être dépassé. A l'inverse certains candidats proposent une prestation trop courte, dans tous les cas il convient de s'efforcer de tirer pleinement profit de l'intégralité du temps mis à la disposition du candidat pour faire la preuve de ses connaissances et compétences.
- Le dossier bien que généralement présenté par le candidat n'est pas systématiquement mobilisé lors de l'exposé. Il est rappelé que l'exploitation du dossier pour traiter le sujet et le mettre en tension avec ses connaissances personnelles est une des compétences attendues et évaluées.
- Certains candidats ont du mal à se détacher de la trace écrite or la capacité à communiquer est un des éléments évalués au cours de cette épreuve comme dans les autres.

• **Entretien**

La capacité des candidats à dialoguer avec le jury est déterminante. Si certains candidats restent figés sur leurs notes et ne regardent pas le jury, la grande majorité se place dans une véritable situation de communication. Les échanges sont alors de bonne qualité témoignant des capacités d'écoute, d'ouverture, de dialogue et d'argumentation du candidat.

Mais quelques candidats montrent des difficultés à transposer leurs connaissances aux situations professionnelles.

Globalement :

- Le niveau de maîtrise de la langue est de bonne qualité ;
- Les candidats montrent une bonne aptitude au dialogue (clarté dans le propos, écoute, adaptabilité) ;
- Les membres des commissions notent et apprécient l'effort des candidats dans la posture et le choix de la tenue vestimentaire qui relève aussi d'une projection dans une situation professionnelle.

Néanmoins les interrogateurs attirent l'attention des candidats sur trois points :

- Le vocabulaire est parfois trop imprécis ;
- Des tics de langage, que la situation de stress rend souvent plus marqués, viennent parfois obstruer la clarté d'expression ;
- Malgré un accueil volontairement bienveillant par le jury, certains candidats n'arrivent pas à dépasser l'émotion / le stress lié à l'épreuve et à entrer dans un véritable dialogue. Il est rappelé que le jury ne cherche pas à piéger les candidats et que le fait de poser des questions, quelles qu'elles soient, n'est pas un signe d'insatisfaction quant à l'exposé ou aux propos du candidat.

Sur le fond

- **Exposé : clarté du propos et pertinence de la réflexion.**

Le bilan de l'ensemble des commissions fait apparaître ainsi deux grandes catégories de candidats :

- Ceux qui démontrent que les connaissances, les informations fournies par le dossier ou collectées sur internet sont maîtrisées et utilement réinvesties, permettant projection dans le métier et cohérence dans l'action ;
- Ceux qui proposent un catalogue d'actions qui ne permet pas de répondre à la problématique spécifique du sujet (analyse superficielle, manque de connaissances et d'esprit critique).

Par ailleurs, le jury souligne que la capacité d'analyse des documents et leur mobilisation sont très inégales. Quelques candidats paraphrasent les documents et ne proposent pas une lecture personnelle des situations. Le jury insiste sur l'importance d'une préparation et d'un entraînement à cette épreuve.

- **Entretien**

- Les valeurs (notamment de la République) sont comprises et les convictions des candidats sont soulignées.
- En revanche les candidats manquent de recul critique sur les missions et le positionnement du CPE. Leur attitude oscille entre une difficulté à se projeter dans les fonctions et une vision totalement idéalisée (voire irréaliste) de la fonction. Pour autant, le contexte réglementaire de la vie scolaire est connu et bien maîtrisé, cependant la connaissance des cadres réglementaires de certains partenaires (police, justice, services sociaux...) est à approfondir.

- **Utilisation de la ressource numérique**

Elle reste trop rare (voire exceptionnelle) ce qui rend difficile l'appréciation de son niveau d'utilisation. Le jury attire l'attention des candidats sur l'intérêt de mobiliser cette ressource pour enrichir leur exposé, d'autant plus qu'elle s'inscrit dans le quotidien du travail du CPE. En revanche, le jury souligne que s'appuyer sur un plan stéréotypé, proposé en ligne, est toujours contreproductif. Les candidats peuvent, notamment, tirer profit de l'accès aux ressources en ligne pour s'appuyer sur des références réglementaires ou scientifiques, apporter un regard complémentaire ou distancié par rapport à un document fourni dans le dossier.

Bilan et conseils aux candidats :

- Les candidats admissibles font preuve de connaissances académiques ainsi que de la connaissance des missions de CPE. En revanche, le jury relève un fréquent manque d'analyse critique et constructive des situations proposées, notamment en réponse aux questions posées lors de l'entretien ;
- Nombre de candidats montrent une capacité à échanger. Celle-ci est valorisée lorsqu'elle s'accompagne d'une bonne maîtrise de la langue, d'aisance, de clarté dans le propos, de fluidité, d'écoute lors du temps d'échange avec le jury ;
- Les attendus quant à la posture professionnelle et la loyauté, éprouvées lors de l'entretien, sont généralement bien compris. Pour autant, quelques candidats se révèlent incapables de se mettre en situation et de se projeter dans le métier.

Pour réussir cette épreuve, lors de la préparation il apparaît indispensable de :

- Maîtriser la bibliographie du concours,

- Suivre l'actualité de l'éducation (BO, circulaires, innovations, réformes...),
- Aller au-delà d'une approche théorique par l'observation de terrain dans différents types d'établissements. Pour les candidats AED ou contractuels : veiller à ne pas modéliser l'établissement d'exercice.
- Se soumettre à des oraux blancs de façon à mieux maîtriser le temps d'exposé, à apprendre à se détacher de ses notes et à entrer dans un dialogue avec la commission.

5. Vers la session 2022

La session 2022 marquera l'entrée en vigueur des épreuves définies par l'arrêté du 25 janvier 2021.

Afin de faciliter la préparation du concours et en complément des exemples de sujets (disponibles en ligne <https://www.education.gouv.fr/les-concours-de-recrutement-de-conseillers-principaux-d-education-cpe-6719>)

Le jury attire l'attention des candidats sur quelques évolutions majeures mais également sur les attendus qui, au-delà de ces changements, restent d'actualité.

Les attendus généraux tels qu'ils sont déclinés dans la partie « iii- les attendus généraux » du « 1. Les épreuves et les attendus du concours session 2021 » constituent le cadre général qui guidera les membres du jury dans leur évaluation des prestations des candidats à toutes les étapes du concours. Toutefois, le fait que le concours se situe dorénavant en M2 conduit à ajuster les exigences en termes de maîtrise des connaissances, de méthodologie et de capacité à se projeter dans les missions des CPE. D'autre part, les candidats doivent bien mesurer les évolutions de l'épreuve 2 d'admissibilité et des épreuves d'admission qui renforcent l'inscription du concours dans une démarche professionnalisation progressive et introduisent de nouveaux attendus.

Par ailleurs, les candidats sont invités à bien analyser et prendre en compte la spécificité de chacune des épreuves et des attendus qu'elle induit, la lecture détaillée de l'arrêté du 25 janvier 2021 est bien entendu un incontournable.

Un certain nombre de conseils aux candidats donnés pour la préparation des sessions précédentes restent d'actualité pour les sessions à venir :

- Visiter tout type d'EPL et échanger avec leurs personnels pour se construire une culture professionnelle diversifiée. Ce conseil s'adresse aussi aux candidats ayant déjà une expérience dans le milieu scolaire car ils restent trop souvent au niveau de connaissance du type d'EPL qu'ils ont fréquenté, qu'ils tendent à modéliser et prennent comme étant le reflet d'une situation générale.
- Développer la capacité à relier les aspects théoriques et les cas concrets pour répondre aux situations abordées par le jury.
- Faire preuve de bon sens et montrer de la motivation et de l'enthousiasme.
- Privilégier les réponses simples et concrètes. Une bonne préparation est la garantie de leur pertinence.
- Essayer d'être sincère, de ne pas hésiter à s'engager personnellement : il existe rarement une bonne ou une mauvaise réponse, les jurys sont sensibles à la cohérence des argumentations et aux convictions éducatives exprimées.

1. Epreuve 1 d'admissibilité – Composition

La forme et les attendus de l'épreuve sont ceux de l'épreuve de maîtrise des savoirs académiques en vigueur jusqu'à la session 2021. Toutefois, comme indiqué précédemment, l'exigence du jury quant à la capacité à mener une analyse approfondie, structurée et appuyée sur des connaissances solides et étayée par les apports scientifiques sera d'autant plus élevée que le niveau de recrutement est plus haut.

Les candidats sont invités à lire avec attention la partie « i. épreuve de maîtrise des savoirs académiques » du « 3- les épreuves d'admissibilité ».

Il est rappelé que si la bibliographie fournie chaque année n'est pas exhaustive, elle met en exergue les questions au cœur des enjeux actuels du système éducatif auxquels tout futur CPE doit avoir réfléchi.

L'attention des candidats est plus particulièrement attirée sur l'importance du respect des attendus spécifiques de cette épreuve qui doit amener le candidat à faire la preuve de sa capacité à construire une démonstration respectant les formes de l'exercice et les attendus en termes de contenus scientifiques et d'analyse de questions portant sur des enjeux actuels du système éducatif.

Sans que cela soit un incontournable, la référence aux missions du CPE pourra être mobilisée pour illustrer tel ou tel point du développement ou encore pour poser les enjeux du sujet. En revanche, il n'est pas attendu que le candidat développe une partie spécifique sur les missions du CPE ou la façon dont il serait amené à appréhender le sujet. Une telle partie sera sanctionnée, en tant que hors sujet, dès lors qu'elle n'est pas demandée.

2. Épreuve 2 d'admissibilité – Analyse d'une situation éducative

Deux exemples de sujets s'inscrivant dans la thématique de la « justice scolaire » et s'appuyant sur un même dossier documentaire sont proposés. Pour le second sujet deux exemples de deuxième partie sont présentés. Si le texte n'exclut pas que le candidat ait à traiter trois questions, il s'agit ici d'offrir aux futurs candidats et aux formateurs une plus grande diversité de types de questions possibles. Dans le contexte du concours, au regard du temps nécessaire à leur traitement, seule une des deux questions aurait été posée.

Le concours est un concours externe, il n'est donc pas attendu du candidat qu'il fasse la preuve d'une maîtrise professionnelle qui ne peut s'acquérir qu'au fil des années. En revanche, il doit faire la preuve de ses connaissances et de sa capacité à :

- Se mettre en situation dans les conditions d'exercice du métier de conseiller principal d'éducation
- Prendre du recul
- Analyser les enjeux d'une situation et d'une problématique pour apporter une réponse argumentée et réaliste

Une expérience acquise par des stages, d'observation, de pratique accompagnée ou en responsabilité, notamment dans le cadre d'une formation en alternance et des échanges avec des professionnels CPE mais aussi professeurs, personnels de direction et tout autre acteur du système éducatif sont de nature à permettre au candidat de se forger une représentation suffisamment précise du métier de CPE et d'être en mesure de répondre aux attendus cette épreuve.

Les attendus de l'épreuve d'étude de dossier portant sur les politiques éducatives développés dans le présent rapport s'appliquent à cette nouvelle épreuve. A ceci près que le niveau d'exigence portant sur les connaissances (notamment de l'EPL, des grands questionnements qui traversent le système éducatif aujourd'hui), la maîtrise méthodologique et la projection dans les missions de CPE est d'autant plus élevé que les candidats sont recrutés au niveau d'un master 2. Ils ont eu davantage de possibilités d'acquérir une connaissance des missions, gestes professionnels des CPE et d'en développer une analyse qui a consolidé leur projet professionnel.

Le candidat est invité à concevoir et développer un projet structuré et cohérent répondant à la problématique éducative posée par le sujet en se positionnant au sein d'une équipe pédagogique et éducative dans un contexte d'établissement précis.

Si aucun barème ne fixe un nombre de point pour chacune des épreuves l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent accorder autant d'importance à la partie 2 qu'à la partie 1.

- **Pour la partie 1, il est attendu du candidat :**
 - La production d'un document de communication. Ce qui suppose :
 - Une qualité d'expression et une maîtrise des règles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe ;
 - Un fil conducteur clair, mis en évidence par l'annonce de la démarche, la présence de transitions mais aussi par une présentation soignée ;

- La rédaction d'un document informatif répondant aux questions soulevées par une situation donnée ;
 - La prise en compte du ou des destinataires du document ;
 - Une approche synthétique mais qui met bien en évidence les différents enjeux du sujet et dimensions du sujet.
 - Une production entièrement rédigée, comportant introduction, développement et conclusion.
 - Une problématisation, celle-ci va au-delà de la simple formulation d'une question et doit rendre compte de la bonne compréhension des enjeux soulevés par le sujet, ainsi que du contexte particulier de l'établissement. Le plan, les développements, la mobilisation des documents, l'apport de connaissances personnelles répondent à une problématique précise.
 - Un développement structuré composé de différentes parties et sous parties qui constituent autant d'étapes vers la réponse à la problématique posée en introduction. Des transitions renforcent la visibilité du cheminement du propos mais les parties peuvent être marquées par des titres.
Une exploitation de l'intégralité du dossier documentaire. La diversité des documents doit conduire le candidat à mettre en perspective les informations relatives à l'établissement scolaire de référence, à développer une analyse appuyée tant sur les apports théoriques et les illustrations que les textes institutionnels. Les documents doivent être mis en relation, pour en souligner la complémentarité comme les divergences. La paraphrase est à écarter.
 - Le libellé du sujet précise si le candidat peut/doit mobiliser des connaissances personnelles dans cette partie du sujet.
- **Pour la partie 2, il est attendu du candidat :**
 - Qu'il construise un projet répondant à une situation et une demande précises en se positionnant comme CPE de l'établissement.
 - Une analyse fine de la situation de l'établissement de référence. C'est à cette condition qu'il sera en mesure d'apporter une réponse pertinente à la commande qui lui est faite. Cette analyse suppose une exploitation de tous les documents fournis, y compris ceux de nature statistique, avec rigueur et avec tout le recul nécessaire pour les mettre en perspective.
 - Une problématisation et des choix justifiés par des explications, voire des données chiffrées, qui éclairent sur les raisons et les objectifs des actions proposées. La pertinence de la réponse repose également sur la capacité du candidat à proposer des moyens d'évaluer les effets des actions engagées.
 - Une réponse rédigée et structurée comportant une introduction et une conclusion. Toutefois, il est possible de mettre les différentes parties en évidence par des titres et sous-titres. De même le candidat peut intégrer une liste, un schéma, un tableau, une infographie ou tout autre document d'appui ou de présentation, mais il est indispensable de l'accompagner d'explications rédigées qui permettront au correcteur d'en apprécier la pertinence. Dans ce type de document les formulations doivent être explicites.
 - Une réponse systémique qui mette bien en évidence les différentes dimensions impliquées par le projet : inscription de la proposition et de la démarche adoptée dans le projet de l'établissement et/ou le travail de l'équipe éducative ; partenariats (internes ou externes) envisagés ; enjeux en termes pédagogiques et éducatifs, de positionnement du CPE ; mobilisation des gestes professionnels du CPE ; temporalité au regard des grandes échéances qui jalonnent une journée, une semaine ou année scolaire ; mobilisation des instances de l'établissement...

3. Épreuve 1 d'admission

Pour cette épreuve le candidat dispose :

- D'un dossier documentaire proposé par le jury : il permet au candidat d'identifier les enjeux du sujet de façon à cerner les contours de la commande qui lui est faite et à être en mesure d'élaborer une problématique. Il doit également servir d'appui à l'argumentation. Le jury sera attentif à son utilisation et à la bonne compréhension de chacun des documents qui le composent.
- D'un support numérique avec accès à internet permettant :
 - D'élargir les ressources mobilisables pour appuyer la démonstration. Le jury interrogera le candidat sur ses choix de navigation et de documents.
 - De concevoir la production demandée et de la communiquer à la commission qui interrogera le candidat. Le jury veillera à ce que cette production soit bien personnelle.

Le sujet est contextualisé par des précisions apportées sur l'établissement, dans le libellé ou dans les documents. Il peut s'agir, à titre d'exemples, de préciser la nature de l'établissement, son inscription dans un réseau d'éducation prioritaire, une cité éducative, un dispositif tel que les cordées de la réussite, une problématique particulière rencontrée par l'équipe éducative ou encore des informations sur la composition de cette équipe ou plus précisément celle de vie scolaire. Ces informations sont importantes car elles obligent le candidat à contextualiser sa réponse et doit éviter l'écueil, fortement sanctionné, de plans types qui révéleraient une incapacité à percevoir les spécificités d'une situation et à concevoir un projet y répondant.

La nature de la production attendue est précisée dans le sujet.

Cette production sert de support à la présentation orale. Il appartiendra au candidat de préparer le support, numérique ou papier, communicable au jury au début de l'épreuve. Il ne s'agit donc pas de décrire la production, mais de tirer profit des vingt minutes d'exposé pour expliquer les choix qui ont présidé à son élaboration, le cadre dans lequel elle s'inscrit, les objectifs visés et justifier la forme choisie au regard du public auquel il s'adresse. Une introduction doit conduire le candidat à exposer les enjeux soulevés par la situation éducative qui lui a été soumise et la problématique choisie, le développement suit un fil conducteur clair qui aura été annoncé, la présentation s'achève par une conclusion qui répond à la problématique.

Annexes

Annexe 1 – Sujets de l'épreuve d'entretien sur dossier de l'admission

SUJET : PROMOUVOIR LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE AU COLLEGE

Composition du dossier

Document n° 1 : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DELA RECHERCHE. Les orientations générales pour les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté. Circulaire n°2016-114 du 10_08_2016 du MENESR. Extrait.

Page 2/4

Document n°2 : AGNES PERRIN-DOUCEY et JEAN-PAUL DELAHAYE. Fraternité en éducation : le point de vue de Jean-Paul Delahaye. Revue internationale en sciences de l'éducation et didactique. N°53 -2020. Extraits.

En ligne : <https://journals.openedition.org/trema/5710>. [Consulté le 1er mars 2021]

Page 3/4

Document n°3 : CHARLENE MENARD et FRANÇOISE LANTHEAUME. Entre prescrit et réel, l'enseignement des valeurs de la République au collège. Recherches et éducations. 02/2020 ; Extrait.

Page 4/4

[Enjeux et domaines d'actions

C'est dans une continuité éducative que doit être engagée une démarche permettant aux élèves de développer des comportements de responsabilité individuelle, collective, morale et civique en faisant appel à la sensibilité, à la conscience et à l'engagement de chacun.

Les modalités d'action doivent s'articuler avec :

pour le volet pédagogique :

- les objectifs de connaissances et de compétences pour la maîtrise du socle commun, notamment celles du domaine 3 « la formation de la personne et du citoyen » ;
- les enseignements disciplinaires et interdisciplinaires - enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), travaux personnalisés encadrés (TPE), travaux interdisciplinaires en voie technologique, projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP) ;
- l'accompagnement personnalisé en collège et en lycée, construit à partir de l'analyse des acquis et des besoins, afin de favoriser l'autonomie de l'élève et de renforcer sa culture générale ;
- les différents parcours éducatifs mis en œuvre, plus particulièrement le parcours éducatif de santé et le parcours citoyen ;

pour le volet éducatif :

- les différents prolongements de la vie scolaire : association sportive dans le cadre de l'UNSS, conseil de la vie collégienne (CVC), conseil de la vie lycéenne (CVL), maison des lycéens et activités extrascolaires ; [...]

1. Le parcours éducatif de santé (PES) pour tous les élèves

Les activités éducatives définies par le CESC doivent être adaptées aux besoins et demandes des élèves, et plus largement aux enjeux actuels de santé publique et de société. Elles ont pour objectifs communs le développement des compétences psychosociales, la prévention, la responsabilité, le respect mutuel et la formation des jeunes à la vie sociale, qui rejoignent les objectifs de la mise en œuvre du PES.

Dans le cadre du renforcement de la collaboration entre le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère des affaires sociales et de la santé, les actions de promotion de la santé s'inscrivent dans la stratégie nationale de santé, en lien avec les ARS et les instances régionales d'éducation et de promotion de la santé (Ireps) pour la définition d'objectifs communs et le développement d'actions intersectorielles.

Le CESC met en place des projets transversaux éducatifs d'éducation à la sexualité visant à apporter des connaissances, faire accéder à une réflexion critique, faire acquérir la capacité d'émettre un point de vue personnel, être sensible au respect mutuel et prévenir les comportements sexistes et les violences sexuelles. Ces projets développent le sens de l'engagement et de l'initiative des élèves et impliquent leurs parents. Le CESC veille tout particulièrement au développement de ces comportements responsables en matière de prévention des infections sexuellement transmissibles dont le VIH/sida.

Les actions éducatives visant à prévenir les atteintes à l'intégrité physique et à la dignité de la personne, qu'elles soient liées à la protection de l'enfance, aux actes à caractère raciste ou antisémite, aux comportements sexistes et homophobes, aux violences sexistes et sexuelles, ou encore aux pratiques de bizutage, doivent y trouver toute leur place.

[...]

2. Le parcours citoyen de l'élève

Le parcours citoyen amène l'élève à travailler sur différents enjeux éducatifs dont le Cesc se saisit :

- la transmission des valeurs républicaines et du principe de laïcité ;
- la culture de l'égalité entre les sexes et du respect mutuel ;
- la lutte contre toutes les formes de discriminations ; la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ; la lutte contre l'homophobie ;
- la prévention et la lutte contre le harcèlement ;

- la prise de conscience progressive des enjeux de protection, sécurité et défense civiles en complément de l'approche de l'enseignement moral et civique (EMC) ;
- la solidarité nationale et internationale et la prise de conscience de l'appartenance à une collectivité ;
- l'éducation au développement durable et solidaire ;
- l'éducation aux médias et à l'information...]

Interview

[Faire tenir debout notre devise républicaine]

A. Perrin-Doucey : Pour vous, qu'est-ce que la fraternité républicaine ?

J.-P. Delahaye : La fraternité c'est ce qui fait se tenir debout notre devise républicaine et lui donne tout son sens : pas de liberté ni d'égalité possible entre les citoyens sans fraternité. Nos valeurs forment un tout. C'est Antoine de Saint-Exupéry qui disait « Une démocratie doit être une fraternité, sinon c'est une imposture ». La fraternité c'est ce qui rassemble autour d'un projet commun des citoyens différents mais qui sont des semblables d'égale dignité. Pour se rassembler, nul besoin de se ressembler mais il faut qu'une solidarité en actes permette à chacun d'apporter sa contribution à la vie collective. C'est en ce sens que la fraternité permet d'une part de lutter contre les rejets, les replis communautaires et identitaires et d'autre part de combattre les inégalités sociales qui sont un déni de nos valeurs.

En tout état de cause, l'honneur d'une société se mesure à la place qu'elle fait à ceux qui sont, à un moment donné, en situation de fragilité.

A. Perrin-Doucey : Où en est-on aujourd'hui en matière de fraternité en éducation ?

Un fonctionnement conforme aux valeurs

J.-P. Delahaye : Le système éducatif dans son ensemble, comme les unités d'enseignement, écoles et établissements, fonctionnent le plus souvent et fort heureusement conformément aux valeurs et aux principes affichés. Notre école n'a pas à rougir de son action. Il faut le rappeler en ces temps où le déclinisme est porteur. Je pense évidemment à tous ceux qui ne cessent de répéter que « c'était mieux avant ». En quarante ans, et j'en ai vu la manifestation dans tous les postes que j'ai occupés dans ma carrière, notre école s'est en effet transformée et a transformé la France. Prenons une illustration de ces progrès considérables. Quel plus bel exemple d'action collective fraternelle que la politique conduite dans notre pays qui a fait que le nombre des sorties annuelles sans qualification qui restait bloqué à 140 000 en 2010 vient de passer après dix ans d'efforts à moins de 90 000. C'est le fruit d'une mobilisation générale pour mieux connaître les décrocheurs, mieux prévenir le décrochage en mobilisant l'école et ses partenaires. J'allais dire comme Abdenour Bidar que cette action publique est le fruit d'une « fraternité générale » au-delà des alternances politiques.

« Des valeurs qui parfois servent d'alibi ou de faux-nés »...

Mais, une fois que l'on a dit cela, la lucidité nous oblige à poser cette question, pas seulement à l'école mais à l'ensemble de la société : comment rendre compatibles avec les valeurs républicaines, et donc la fraternité, avec de tels écarts de réussite entre nos élèves et nos établissements scolaires ? Comment rendre compatible avec ces mêmes valeurs républicaines l'existence simultanée d'établissements scolaires en grande difficulté et d'établissements scolaires, pas seulement privés mais aussi publics, réservés à une élite sociale et à quelques boursiers méritants ? Comment proclamer sans vergogne nos valeurs et supporter l'échec scolaire précoce et cumulatif de 15 % environ des jeunes, essentiellement issus des familles les plus défavorisées, échec qui atteste la permanence de l'effet des inégalités sociales sur les parcours scolaires et met gravement en cause l'idéal du système éducatif d'assurer l'égalité des enfants. Et comme chacun le sait, le poids de l'origine sociale sur les destins scolaires est nettement supérieur chez nous que dans la plupart des pays de l'OCDE. Quand on observe que 90 % des enfants de cadres et d'enseignants ont le baccalauréat sans problème sept ans après leur entrée en sixième et que ce n'est le cas que pour 40 % des enfants d'ouvriers, on voit bien qu'il n'y a guère plus de progrès à espérer pour certains mais que les marges de progression pour les autres sont énormes.

Le problème, c'est quand on fait de la mise en avant des valeurs, une sorte d'alibi ou de faux-nez, pour masquer des agissements parfaitement contraires à nos valeurs...]

Document n°3

Une transmission des « valeurs de la République » historiquement et socialement située

D'un point de vue historique, la volonté de transmettre les « valeurs de la République » à l'école est explicitement présente dans le projet politique de J.-P. Chevènement, notamment dans sa justification du rétablissement de l'enseignement de l'éducation civique dans le primaire (1985), défini à partir du rapport rédigé par Claude Nicolet (1982). Et c'est avec les débats sur le port du voile à l'école, depuis l'affaire dite de « Creil » en 1989, que l'injonction à la défense de la laïcité a pris une ampleur croissante dans les politiques scolaires et une position centrale dans les injonctions à la transmission de valeurs. Aujourd'hui « valeurs de la République » et laïcité sont intriquées dans les discours politiques et les prescriptions.

La « Grande mobilisation de l'école pour les Valeurs de la République », présentée par l'ancienne ministre de l'Education nationale N. Vallaud-Belkacem le 22 janvier 2015, seize jours après les attentats, revendiqués par DAESH, dans les locaux du journal Charlie Hebdo et du magasin « Hyper Casher » de la porte de Vincennes, se situe dans la continuité des projets politiques depuis l'impulsion chevènementiste de renforcement de la transmission de valeurs communes (républicaine et démocratique) et de défense du modèle républicain.

Les attentats terroristes de 2015 en France ont suscité un grand émoi dans la société. L'Ecole – censée défendre la laïcité, les valeurs et le modèle politique français – a été pointée parfois comme responsable, ayant laissé des jeunes français se tourner vers une idéologie meurtrière. De là, une série de mesures, dont la mise en place d'un enseignement moral et civique (EMC) dès la rentrée 2016 et l'obligation, dans le cadre de la formation des enseignants, de former des professionnels capables d'« expliquer et de faire partager les valeurs de la République » aux élèves

Aujourd'hui, selon les textes officiels et documents d'accompagnement, les « valeurs de la République » renvoient à un ensemble plus ou moins défini de valeurs morales et politiques, mais aussi de principes tels que la laïcité. Parfois réduites à la devise de la république française – « liberté égalité fraternité », à laquelle sont rajoutés les principes de « laïcité » et « d'absence de toute forme de discrimination » – les « valeurs de la République » peuvent également recouvrir un ensemble plus large de valeurs et de normes sociales : valeurs humanistes, « de solidarité, de respect et de responsabilité ». Dans le cadre de l'EMC, le ministère de l'EN définit les valeurs comme « un sens donné à l'existence, un idéal qui motive à agir de telle manière plutôt que de telle autre, faisant qu'il vaut « la peine », de vivre, de travailler, de souffrir, de sacrifier peu ou beaucoup de ses intérêts »

Or, les concepts de « valeur », de « République », sont polysémiques. A quel modèle les « valeurs de la République » font-elles référence ? D'un point de vue philosophique, la question des valeurs est débattue, particulièrement à propos de l'éducation qui voit s'affronter une conception « humaniste » mettant l'accent sur la visée de culture et les valeurs universelles et une conception plus « relativiste » centrée sur les Droits de l'Homme, les compétences et la reconnaissance des différences (Careau, 2003).

Annexe 2 - Bibliographie indicative – session 2022

- Bautier Elisabeth, Rayou Patrick, Les Inégalités d'apprentissage, Programmes, pratiques et malentendus scolaires, Puf, Éducation & Société, 2009.
- Bataille Pascal, Midelet Julia, L'école inclusive : un défi pour l'école : Repères pratiques pour la scolarisation des élèves handicapé, ESF, 2018.
- Battaglia Nicole, Gierski Fabien, L'addiction chez les adolescents jeux vidéo, alcool, drogues... de l'assuétude à l'addiction. De Boeck, 2015.
- Bernard Pierre-Yves, Le Décrochage scolaire, PUF, Coll. Que sais-je ?, 2013.
- Berry Vincent, Andlauer Leticia, Jeu vidéo et adolescence, PUL, 2019.
- Boyries Pascal, Sirel François, L'établissement en démarche de développement durable : une construction collective, éditions CRDP de l'académie d'Amiens, 2013.
- Brancard Marianne, Cayouette-Remblère Joanine, Sociologie de l'école, Repère la découverte, 2016.
- Buttner Yann, Maurin André, Le droit de la vie scolaire, Dalloz, 2013.
- Catheline Nicole, Souffrances à l'école, A. Michel, 2016.
- Condette Sylvie, Hue Corinne, La médiation par les élèves, enjeux et perspectives pour la vie scolaire, CANOPE, 2014.
- Dagnaud M., *Génération Y : Les jeunes et les réseaux sociaux, de la dérision à la subversion*, Les Presses de Sciences Po, coll. « Nouveaux débats », 2013.
- Debarbieux Éric, Les Dix Commandements contre la violence à l'école, Odile Jacob, 2008.
- Delahaye Jean-Paul (coordonné par), Le Conseiller principal d'éducation ; de la vie scolaire à la politique éducative, Les Indispensables, 3^e édition, Berger-Levrault, 2016
- Delahaye Jean-Paul, Weixler Frédérique, Le Décrochage scolaire. Entre parcours singuliers et mobilisation collective, un défi pour l'Ecole, Berger-Levrault, 2018.
- Dupeyron Jean-François, « La responsabilité éthique des Conseillers Principaux d'Education », Dossiers des sciences de l'Education, n°36/20, pp. 167-188
- [Duru-Bellat M., Van Zanten A. et Farges G. . Sociologie de l'école](#), 5^e édition. Armand Colin, 2018
- Duru-Bellat Marie, Meuret Denis, Les sentiments de justice à et sur l'école, De Boeck, 2009, p. 189.
- Florin Agnès, Guimard Philippe, La qualité de vie à l'école, Cnesco, 2017.
- Galland O., Sociologie de la jeunesse, A. Colin (6^{ème} éd.), 2017.
- Gausse Marie, L'éducation des filles et des garçons : paradoxes et inégalités. Dossier de veille de l'IFÉ, n°112, 2016
- Glasman D, L'internat dans l'expérience scolaire, in Agora débats/jeunesses 2010/2 (N° 55), pages 109 à 124
- Gueguen Catherine, Pour une enfance heureuse, Pocket, 2015.

- Heurdiere Lydie et Prost Antoine, les politiques de l'éducation en France, documentation française, (2ème édition), 2017.
- IFE, voir les dossiers thématiques, notamment :
- L'accompagnement à l'école : dispositifs et réussite des élèves (n°119 juin 2017)
- Coéducation : quelle place pour les parents ? (n°98 janvier 2015)
- Jellab Aziz, Enseigner et étudier en lycée professionnel aujourd'hui. Éclairage sociologique pour une pédagogie réussie. L'Harmattan. 2017
- Le Breton, dir, Cultures adolescentes, Editions Autrement, 2008
- Lieury Alain, Fenouillet Fabien, Motivation et réussite scolaire, Dunod, 2006.
- Marsollier C. *sous la direction de*, L'éthique à l'école. Quels enjeux ? Quels défis ?. Berger-Levrault. 2019
- Mikailoff Nathalie, L'accompagnement individuel des élèves par le Conseiller Principal d'Education entre éthique et responsabilité, sciences humaines et sociales, 2017
- Obin Jean-Pierre, Les établissements scolaires entre l'éthique et la loi, Hachette Education, 2005
- Obin Jean-Pierre, Daux Chantal, 20 Situations réelles de vie scolaire, Hachette éducation, 2015
- Perrenoud Philippe, Métier d'élève et sens du travail scolaire, Paris, ESF, 2004.
- Picquenot Alain et Vitali Christian (coordonné par), De la vie scolaire à la vie de l'élève, CRDP de Bourgogne, 2007.
- Prairat Eirik, La Sanction en éducation, PUF, Que sais-je ?, 2011.
- Prairat Eirik, Eduquer avec tact, ESF, 2017.
- Rayou Patrick, Van Zanten Agnès (dir.), Les Cent mots de l'éducation, PUF, Coll. Que sais-je ? 2011
- Rey Bernard, Carette Vincent, Defrance Anne, Kahn Sabine, Les compétences à l'école : Apprentissage et évaluation, Bruxelles, De Boeck, 2012.
- Revue de l'association nationale des conseillers principaux d'éducation (ANCPE)
- Revue de l'AFAE, voir certains dossiers thématiques.
- Revue française de pédagogie (par exemple celle sur l'internat de 2014)
- Stassin B., (Cyber)harcèlement. Sortir de la violence, à l'école et sur les écrans, Caen, C&F Editions, coll. « Les enfants du numérique », 2019
- Thibert Rémi : dossier actualité Veille et analyses IFé, n° 84 sur le décrochage scolaire, diversité des approches, ENS Lyon 2013
- Woycikowska C., Pfander-Meny L., Parcinski M. , Szoc N., Préparer Le Concours de CPE 2020, Hachette éducation, 2019.

Les candidats sont également invités à exercer une veille sur les publications des instances ou services tels que la DEPP, le CSE...